



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

ma.

Ex Dono
R. P. Cl. Franc.
Menestrier Soc.
Jesu.

MERCURE
collég. Lugd. St. Irénée
GALANT
loc. Yvercat. Juv. Co.
 DEDIE A MONSIEUR
LE DAUPHIN

JANVIER 1692.



A LYON,
 Chez THOMAS AMAULRY
 rue Merciere au Mercure Galant.

M. DC. XCII.
Avec Privilege du Roy.

הנהגות. שנים. 22. 2011
הנהגות. שנים. 22. 2011

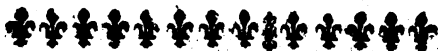
La Medaille doit regarder la
page 205
L'Air doit regarder la page 219

LE LIBRAIRE

au Lecteur.

JE continuëray, cher Lecteur, à vous donner tous les Mois les Affaires du Temps pour 7. sols chacun, cette neuvième partie que vous recevrez aujourd'huy contient les Sieges levez, & les Batailles perduës par le Prince d'Orange, vous aurez aussi tous les Mois le Mercure Galant pour 20. sols chaque Volume, & les Journaux des Sçavans pour six sols chaque Cahier, il est inutile de les demander à meilleur marché, ceux qui voudront que l'on leur envoie le Mercure en payant six Mois ou une Année d'avance, l'on leur envoira avec tous les autres Livres qu'ils auront de besoin.

Voicy le Catalogue des Livres Nouveaux depuis six mois.



LIVRES NOUVEAUX

qui se trouvent à Lyon chez Thomas
Amaulry jusqu'au 6. Fevrier 1692.

Histoire de Henry & François second de
Monsieur Varillas in quarto, 2. v. 12. liv.

Poëme de l'Amitié de M. l'Abbé de Villiers
Auteur des Défauts d'autrui, in octavo 33. f.

Des mots nouveaux & des façons de par-
ler, par M. Cassiere de l'Academie, ind. 30. f.

Jean de Bourbon. Prince de Carency, Au-
teur des Memoires & Voyage d'Espagne,
ind. 3. v. 5. liv.

Institution à la Coustume de Paris où l'ex-
plication Sommaire & perpetuelle de tous les
Articles suivant l'ordre des valeurs, indouze
30. sols.

De la nature & des causes de la Fievre, du
legitime usage de la Saignée & des Purgatifs,
par M. Minor, ind. 30. f.

Reflexions sur les Défauts ordinaires des
Hommes & sur leurs bonnes qualitez, indou-
ze, 33. f.

Duchesse de Medo, nouvelle Historiques
& Galantes, ind. 2. v. 4. liv.

Traité de la grandeur en general, qui com-
prend l'Arithmetique, l'Algebre, l'Analyse,
par le Pere Lamy, nouvelle Edition, 3. l.

Dieu Inconnu, Boudon in 24. 15. f.

Examen des Ordinans où l'on voit la nécessité & l'importance de cet Examen, la manière dont il se doit faire & comment il faut se préparer, in-octavo 2. liv.

Questions & réponses sur les Coutumes de Berry, avec les Arrests & Jugemens, in-quarto 5. l.

Caractere des Hommes, ind. 30. f.

Desordre du Jeu reduit en forme d'Histoire, ind. 20. f.

Entretien sur ce qui forme l'honneste-homme & le vray Sçavant, ind. 25. f.

Nouveau Testament en François, avec des Reflexions Morales sur chaque Verset, pour en rendre la lecture & les Meditations plus facile à ceux qui commencent à s'y appliquer, par le Pere Quefnel de l'Oratoire, en quatre volume in octavo 16. liv.

Recueil des plus belles pieces des Poëtes tant anciens que Modernes, ind. 5. v. 10. l.

Pharmacopée de Charas augmenté de plus du quart par l'Authcur, avec des figures in-quarto, 7 liv.

Connoissance du Fils de Dieu, du Pere S. Jure, nouvelle édition, fol. 12. l.

Loix Civiles dans leur ordre naturel, en 2. v. in-quarto 12. l.

Anatomic del'Homme de Dionis, in-octavo, 3. liv. 5. f.

Vie de M. Descartes avec son Portrait, in-quarto, 2. v. 10. l.

Heritiere de Guienne où Histoire de Leonor, ind. 30. f.

Le Grand Scanderberg, nouvelle Turc, ind 20. f.

De la Critique des Auteurs, par M. l'Abbé S. Real, ind. 25.s.

La Philosophie de M. Regis en sept volumes ind. 12.l.

Histoire de l'Ordre de la Mercy depuis sa Fondation jusqu'à présent, ind. 25.s.

L'Ecriture Sainte reduite en Meditations, ind. 2.v. 4.l. 10.s.

Idem en Latin 3.l. 10.s.

Nouvelle Geometrie pratique de M. Boulanger, par M. Ozanan, ind. 2.l.

La Connoissance des Temps pour 1692, 20. sols.

Les Offices de Ciceron, par M. Dubois avec son Traité de la Vieillesse & d'amitié, inoctavo 2. v. 6.l.

Recueil des pieces d'Eloquence & de Poësie de l'Academie Françoise de 1691. indouze 30. sols.

Histoire d'Olivier Cromwel, ind. 2. v. 3.l. 6. sols.

Prônes de M. Joli Evêque d'Agen sur differens sujets de Morale, 8. 2. vol. 6.liv.

Theologie Morale de l'Evangile, par M. Bordaille, ind. 25.s.

L'Ange Gardien Drexelius, ind. 25.s.

Panegyrique de S. Louis, prononcé à l'Academie Françoise en 1691. 15.s.

L'art de guerir les Maladies Veneriennes, ind. 20.s.

Histoire du Monde par M. Chevreau, ind. 5. v. 10.l.

Nouvelle Fortification de M. de Vauban, avec des figures, ind. 30.s.

Le Peché Philosophique avec la Lettre d'un Seigneur de la Cour, ind. 30.f.

Description de la Galerie de Versailles, ind. 20.f.

Ordonnance des Eaux & Forests, avec les Edits & Declarations, ind. 2. l.

Histoire des Colonies Françoises & les fameuses découvertes depuis le Fleuve de S. Laurent, la Louïsiane & le Fleuve Colbert jusqu'au Golphe Mexicain, sous la conduite de feu M. de la Salle, avec les Victoires remportées en Canada par les Armées de S.M. sur les Anglois & les Iroquois en 1690. ind. 2. vol. 3. liv.

Nouvelle Relation de la Gaspésie qui contient les Mœurs & la Religion des Sauvages Gaspestiens Porte-croix, adorateurs du Soleil & d'autres Peuples de l'Amerique Septentrionale dans le Canada, ind. 2. l.

Methode facile d'Oraison reduite en pratique par le R. P. Neveu, ind. 20. f.

Les Souffrances de Nôtre Seigneur J.C. par le R. P. Alleaume ind. 2. vol. 4. l.

Instructions pour les Jardins, par M. de la Quintinie, in quarto 2. v. 12. l.

Erasmii operum omnium Medico physico-rum, Editio novissima, ceteris omnibus, tum cor. & or, tum verò facilior, en deux vol. in folio 8. liv.

Pratique generale de Medecine de tout le corps humain, de Michel Ettmuller, en deux vol in octavo 5. div.

Pratique speciale du même Auteur, sur les

maladies propres des hommes . des femmes
& des petits enfans , avec la Dissertation du
même Auteur sur l'Épilepsie , l'ivresse , le
mal Hypochondriaque , la douleur Hypochon-
driaque , la Copulance & la morsure de la
vipere , inoctavo 2. liv. 10. s.

Nouvelle Chirurgie Medicale & raisonnée,
de Michel Ettmuller , avec une Dissertation ,
sur l'infusion des liqueurs dans les vaisseaux ,
du même Auteur , ind. 1. liv. 10. s.

Histoire de la Conqueste de la Mexique ou
de la Nouvelle Espagne , avec plusieurs figu-
res en taille-douce , inquarto , 6. liv.

Harangues de Demosthene avec des Re-
marques , inoctavo , 3. liv.

Divers Traitez de Metaphysique , d'Histoire
& de Politique , par M. Cordemoy , ind. 30. s.

L'Art de vivre heureux , formé sur les idées
les plus claires de la raison & du bon sens &
sur de tres-belles maximes de M. Descartes ,
ind. 30. s.

Imitation de JESUS - CHRIST , de M. Du-
bois , in. octavo , 3. liv.

La même ind. 30. s.

La mesme in 24. 20. s.

Confessions S. Augustin de M. Dubois ,
in octavo : 4. liv. 10. s.

La mesme , ind. 40. s.

Abregé de Vitruve , ind. 3. liv.

Essais de Sermons pour tous les jours de
l'année , en 4. vol. in octavo 14. liv.

Les Travaux de Mars , en 3. vol. in octavo
25. liv.

Sermons de S. Basile le Grand , avec les

Sermons de S. Astere , inoctavo 4. liv.

Les Opuscules de S. Jean Chrysostome, Archevêque de Constantinople inoctavo 4. liv.

Semaine-Sainte de Port-Royal de toutes grandeurs.

Dialogue de Saint Gregoire , indouze 2. livres.

Escriveaux pour les Apoticairez , rouge & noir, Paris, 2. liv.

Escriveaux pour les Espiciers & Droguistes, 2. liv.

Vie de Theodose le Grand , par M. Flechier, ind. 2. v. 1. l. 10. f.

Les Sermons de M. l'Abbé Fromentier, en 6. vol. inoctavo 18. liv.

Nouvelle Grammaire Italienne, ind 30. f.

Traité de ce qui est dû aux Puissances, & de la maniere de s'acquiescer de ce devoir, ind. 1. liv. 10. f.

Arithmetique en sa perfection , par Mr. le Gendre, ind. 2. liv. 5. f.

Dictionnaire Pharmaceutique , augmenté d'un tiers, inquarto 6. liv.

Orthographe Française par de Blegay , ind. 35. fols.

Histoire de JESUS-CHRIST , avec des figures en raille-douce , inquarto 6. liv.

Instruction des Filles, dediée à Madame de Maintenon, ind. 1. liv. 10. f.

Guide des Negocians, ind. 30. f.

Reflexions sur la vie de Marc-Antonin , ind. 2. vol. 4. liv. 10. f.

Lettres de Cicéron à Atticus , par Mr. de S. Real, ind. 2. vol. 4. liv.

Secrets de conserver la beauté, de Bligny 2.
vol. in octavo 6. | 4.

Les plus beaux endroits de l'Histoire, ind.
1. liv. 10. f.

Intrigue du Conclave de Rome, avec la
Vie de tous les Cardinaux ind. 1. liv.

Grammaire François de Chiffet, ind. 1. liv.

Voyage du Monde de Descartes, ind.
2. liv. 10. f.

Dictionnaire François Latin du Pere Taa-
chard, in quarto 6. liv. 10. f.

Dictionnaire Latin & François, du même.
in quarto 7. liv.

Histoire des Conclaves, depuis Clement V.
jusqu'à present, ind. 2. vol. 3. liv.

Lettres familières, galantes & autres, sur
toutes sortes de sujets, avec leur réponse,
ind. 30. f.

Dictionnaire des termes de la Marine, avec
plusieurs figures en taille-douce, in octavo
3. liv.

Remarques, ou réflexions critiques, mo-
rales & historiques, sur les plus belles & les
plus agréables pensées qui se trouvent dans
les Ouvrages des Auteurs Anciens & Modernes,
ind. 30. f.

Nouvelles Oeuvres mêlées de Madame de
Villedieu, ind. 1. liv.

Relation du Voyage d'Espagne, par Mad-
ame Bernard, ind. 3. v. 4. liv. 10. f.

Le Comte d'Amboise, par Madame Bern-
ard, ind. 1. v. 2. l. 10. f.

Histoire de l'admirable Dom Quichotte
de la Manche, avec plusieurs figures en taille-
douce, ind. 4. vol. 6. l.

Relation Universelle de l'Afrique, avec
plusieurs figures en taille-douce, ind. 4. v.
3. liv.

Caractères de Theophraste, avec les
mœurs de ce Siècle, nouvelle édition, ind.
30. sols,

Dom Alvare, Nouvelle Allegorique, ind.
10. sols.

Nouvelle methode du Blazon du Pere Me-
nestrier, ind. 2. liv.

Oeuvres de Varillas, contenant l'Histoire
de Charles IX. in quarto 2. v. 12. liv.

Le même, ind. 3. v. 3. liv. 10. f.

Idem, François I. en 2. v. in quarto,
12. liv.

Le même en 4. v. ind. 6. liv.

Histoire des Heresies en 6. vol. in quarto,
36. liv.

Le même, ind. 12. vol. 21. liv.

Histoire de Louis XII. en 3. vol. in quarto
18. liv.

Le même en 6. vol. ind. 10. liv. 10. f.

Histoire de Louis XI. en 2. vol. in quarto
12. liv.

Le même, ind. 4 vol 7 liv.

Histoire de Charles VIII. in quarto 6. liv.

Le même ind. 3. v. 4 l. 10. f.

Recueil des Oeuvres de Madame de la
Suze, ind. 4. v. 4. liv.

Memoire de Mr de Chastenet, Seigneur
de Puysegur, ind. 2. v. 3. liv.

Nouvelles Reflexions ou Sentences & ma-
ximes morales & de politiques, dediees à
Madame de Maintenon, ind. 15. f.

Fortifications Nouvelles de Gautier, ind.
1. 1. 5. sols.

Art de Laver ou Peindre sur le coloris, par
le mesme, ind. 15. sols.

Reflexions sur les Défauts d'autrui, ind.
2. 13. sols.

Voyage fait à la Mer du Sud, par le Sr. Ra-
guenau, ind. 2. liv.

Traite d'Artillerie avec la maniere de jet-
ter les Bombes, par M. Gautier 12. 1. liv. 5. s.

Dans quinze jours vous aurez,

Le Voyage de la Chine par terre avec figu-
res, inquarto:

La seconde partie des Oeuvres de S. Evre-
mont, inquarto, 6. liv. Le premier se vend
aussi 6. liv.

La Poétique d'Aristote de M. d'Alhier, in-
quarto 8. liv.

Les Egaremens des Hommes dans les
les voyes du Salut, par Mr. l'Abbé de Villiers,
ind. 2. v. 4. liv.

L'Histoire de la Chine de Mr. le Pelletier
Auteur de la Vie de Sixte V. ind. 2. volumes
4. liv.

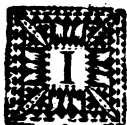


MERCURE

GALAN



JANVIER 1692.



E croy , Madame ,
que je ne puis mieux
commencer ma pre-
miere Lettre de cette
nouvelle année que par un
Discours que M. le Comte de
Rebenac , Envoyé Extraordi-
naire de Sa Majesté à Genes ,
fit au Doge & au Senat, le 25.
du mois de Novembre der-
Janv. 1692. A

2 M E R C V R E

nier , dans une Audience publique qu'il eut. Ce Discours a receu de grands applaudissemens , & comme il en a couru beaucoup de copies , & que mesme on en a veu icy des exemplaires de l'Impression de Hollande , j'ay craint que vous ne m'accusassiez de manquer à la promesse que je vous ay faite de vous faire part de tout ce qu'il y auroit de curieux , je me laissois prévenir dans le soin que' pourroient avoir vos autres Amis de vous envoyer cette Harangue. En voicy les termes.

S E R E N I S S I M E D O G E ,
& Excellentissimes Seigneurs ,

Le Roy mon Maistre a vû avec une satisfaction si grande l'attention que vous avez pour

tout ce qui peut rendre vôtre conduite agreable à Sa Majesté qu'Elle a bien voulu m'honorer de ses ordres exprés , pour me rendre prés de Vostre Serenité & de vos Excellences , afin de vous donner en cela un témoignage plus particulier du gré qu'Elle vous en sçait, & du ressentiment qu'Elle en a.

Sa Majesté m'a commandé en mesme temps de vous faire sçavoir , que non seulement Elle desire que vos Sujets continuent à jouir dans ses Ports & dans ses Etats de toutes les franchises & de toute la liberté dont ils ont jouïy jusqu'à l'heure presente , mais qu'Elle a même réitéré ses ordres pour qu'ils y receussent toutes les distinctions & toutes les faveurs possibles, ne voulant pas que rien

A 2

se puisse opposer à la parfaite intelligence que Sa Majesté souhaite d'établir entre Elle & vostre Serenissime Republique.

Mais quel avantage oserez-vous vous promettre des dispositions favorables de Sa Majesté, aussi longtems que les alarmes & les inquietudes que le voisinage d'une cruelle guerre vous donne avec tant de sujet, vous rendront toutes choses suspectes, & vous feront regarder vos plus grands biens comme des biens incertains, & dont le cours peut estre interrompu d'un moment à l'autre ? C'est pour cela, Serenissime Doge, Excellentsimes Seigneurs, que Sa Majesté veut prévenir vos desirs, & qu'Elle m'ordonne de vous faire connoître la

G A L A N T. J

sincerité de ses intentions pour le rétablissement du repos de l'Italie. Il ne tiendra pas à ses soins que la tranquillité n'y soit parfaite , & vous luy verrez toujours donner les mains avec joye à tout ce qui pourra contribuer à la paix & au repos de cette grande partie de la Chrétienté. Les intentions du Roy mon Maistre ont toujours esté les mesmes sur ce sujet. Lors que M. le Prince d'Orange, à la teste de la Ligue Protestante, entreprit de détruire la Religion Catholique , & d'usurper le Trône du Roy son Oncle & son Beaupere, Sa Majesté se vit obligée de prendre les armes pour soutenir ces deux grandes causes , l'une & l'autre également justes, mais Elle ne fut pas longtemps à reconnoi-

estre avec une évidence entière que cette Ligue étoit soutenue par une autre Puissance considerable, & ainsi la guerre avec l'Empereur devint necessaire. Ce fut alors que Sa Majesté mit toute son attention à empêcher que ce feu, qui embrasoit déjà une grande partie de l'Europe, ne s'étendist à toutes les autres, & particulièrement chez les Princes Catholiques, que sa pieté sembloit devoir porter à une union parfaite entre eux, pour s'opposer avec plus de force au malheur dont elle estoit menacée. Elle proposa donc au Roy Catholique tous les moyens les plus propres à conserver la Paix. Ce fut en vain, & il n'y en eut aucun qui pust estre approuvé. Enfin, pour ne rien obmettre de ce

qui pouvoit faire connoistre la droiture de ses intentions, Elle luy offrit de conserver du moins la Treve dans le Continent de l'Espagne & dans l'Italie, mais cette proposition fut rejetée comme les autres, & toute la terre peut juger par là qu'autant que les sentimens du Roy mon Maistre estoient portez au repos de l'Italie, autant ceux de la Maison d'Autriche en estoient-ils éloignez. Toutes les particularitez de cette negotiation, & les Memoires qui en ont esté presentez, en sont des preuves incontestables. L'honneur que j'avois en ce temps-là d'estre Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté en Espagne, me met en estat de vous en donner une connoissance parfaite.

Dans cette conjoncture, le Roy mon Maistre estoit porté par son affection pour les Princes d'Italie, & par son propre interest à s'opposer au dessein ambitieux que la Maison d'Autriche a fait paroistre dans tous les temps, de joindre aux grands Estats qu'elle possède ceux de ses Voisins, & établir sur tous les autres une autorité qui la rende un jour l'arbitre, ou plûtoſt la Souveraine de l'Italie. Sa Majesté voyoit encore avec peine que cette union toujours parfaite entre l'autorité prétendue des Empereurs sur les Etats de l'Italie, & les interests particuliers de l'Espagne, se faisoit déjà sentir par la démolition violente de Gastalle dans le pays d'un Prince libre, & par les subsides que

sous differens pretextes l'Empereur exigeoit de quelques autres ; mais le Roy mon Maître espéroit que la tranquillité , dans laquelle il demeueroit en ces Pays-cy osteroit à ses Ennemis tout sujet de mouvemens & de nouvelles entreprises , lors que Sa Majesté vit clairement que la force seule pouvoit s'opposer à ce succès des desseins de la Maison d'Autriche. Cette Maison aimoit mieux abandonner en quelque sorte la guerre de Hongrie & celle du Rhin, que de ne point profiter d'une conjoncture qui luy paroissoit si favorable , & qu'on luy voit rechercher depuis près de deux Siecles avec une si grande attention , & enfin elle croyoit la France suffisamment occupée par ce

A 5

grand nombre d'Ennemis qu'elle luy avoit attirez de toutes parts.

La Maison d'Autriche n'ignoroit pas la promptitude avec laquelle on a veu dans tous les temps que les Rois Tres-Chrétiens sont accourus au secours des États dont elle a voulu opprimer la liberté, & elle sçavoit que le Roy mon maître y viendrait avec de plus grandes forces qu'aucun des Rois ses Predecesseurs. Il ne falloit donc plus, pour se rendre Maîtresse absolue de l'Italie, que luy en fermer les passages, & elle se flattoit d'un succès assuré dans son dessein, par le bon-heur qu'elle a eu depuis peu de faire entrer dans ses interests un Prince, que le Roy mon maître avoit toujours regardé

avec tant de raison comme un proche Parent, & dont l'alliance devoit dans tous les temps estre toujours assurée pour luy.

Ce fut donc pour prevenir des suites si facheuses, que Sa Majesté se vit obligée de faire passer en diligence un Corps de Troupes dans le Piedmont. Elle demande à Monsieur le Duc de Savoye des seuretez convenables. Ce Prince les ayant refusées, la guerre s'est allumée par une suite inevitable, & vous sçavez si elle peut jamais estre que tres-funeste à la liberté de l'Italie. C'est à vostre prudence, & à vos grandes lumieres, Serenissime Doge, Excellentissimes Seigneurs, à prendre les voyes les plus propres pour en prevenir les consequences, & c'est sur ce

12 M E R C U R E

sujet que j'ay eu l'honneur de
 vous dire que Sa Majesté don-
 nera les mains à tout ce qui luy
 sera proposé de raisonnable, &
 qu'Elle vous accordera en mê-
 me temps tous les secours qui
 dépendront de sa puissance. Elle
 vous declare qu'Elle ne veut
 que vostre repos, la tranquillité
 de vostre Pays, & l'entiere
 liberté de vostre Commerce.
 Elle a lieu de croire en mesme
 temps, que vous contribuerez
 par tout ce qui dependra de
 vous à une chose dont l'avant-
 age est tout entier pour vôtre
 Serenissime Republique, que
 vous vous garderez sur tout
 d'appuyer par des subsides,
 contributions, prests d'argent,
 quartiers, & autres secours, soit
 directement ou indirectement,
 l'ambition de ceux qui ne vous

le demandent qu'autant qu'ils le trouvent nécessaire pour mieux opprimer votre liberté. Ce seroit employer vos forces à votre propre destruction, & contribuer vous-mêmes au plus grand des malheurs, dont vous puissiez être accablez.

Quelle Voleur n'auroit pas le Roy mon maître, dont les sentimens vous sont si favorables, s'il étoit obligé d'en changer, & de regarder votre Serenissime Republique comme une source dans laquelle ses Ennemis trouvoient une augmentation de forces contre luy & contre vous-mêmes ? Vos interêts sont communs en cela. Suivez les conseils salutaires que mon maître vous donne. Ses Ennemis ne cherchent que votre destruction & votre rui-

ne ; il ne veut que vôtre bien & vos avantages. Profitez d'une disposition si favorable. Sa Majesté ne vous demande point d'engagemens particuliers si vous ne les jugez pas necessaires vous-mesmes , mais exemptez-vous du joug que ses Ennemis cherchent à vous imposer. N'appréhendez point leurs menaces. Ils n'ont de forces véritables que la crainte, qu'ils ont le secret d'inspirer aux foibles. Prenez seulement une résolution ferme de conserver vôtre repos & vôtre liberté, & si vous avez besoin de secours, le Roy mon maître m'ordonne de vous en offrir de si puissans par mer & par Terre, que vous y pourrez connoître en même temps, & la sincerité de son affection pour vous, & l'utilité d'une

protection & d'une amitié aussi précieuse qu'est celle de Sa Majesté.

Vous avez eu raison, Madame, de vous étonner de l'Article de ma Lettre de Novembre, où en vous parlant de M. l'Abbé d'Auvergne, reçu Chanoine dans l'Eglise de Strasbourg, je vous ay marqué qu'il y en avoit seulement deux Capitulaires. J'ay voulu vous dire douze, & je suis bien-aise d'avoir aujourd'huy à reparer une erreur de plume, qui me donne lieu de vous apprendre des choses particulieres de cet illustre Chapitre. Je vous ay aussi parlé fort improprement, en vous disant que M. l'Abbé d'Auvergne a esté nommé Chanoine de Strasbourg par

Sa Majesté. Il est vray qu'il doit en quelque façon ce Canonica au Roy, qui estant devenu maistre de cette importante Place, a mis en estat d'en obtenir de semblables, tous ceux de sa Cour qui sont d'une assez haute naissance, pour faire les preuves dont aucun Chanoine ne sçauroit se dispenser; mais ce Monarque, équitable en toutes choses, ne s'est point voulu attribuer le droit des élections. On continuë à les faire suivant l'ancien usage; & comme il se presente toujours plusieurs Sujets lors qu'il vaque quelque place, si les preuves de tous ceux qui y pretendent se trouvent valables, celuy qui a le plus d'Amis dans le Chapitre, est receu Chanoine Domiciliaire. Ces Chanoines Domiciliaires

sont ceux qui n'ont point de voix en Chapitre , comme qui diroit , *Petits Seigneurs* , parce que la Coûtume du Pays est de traiter les Chanoines Capitulaires de *Monseigneur* , à cause de la grande naissance dont ils sont tous. Ainsi les uns sont *Domini* , & les autres *Domicilia-rii* ; si l'on n'aime mieux dire que ces derniers ont ce nom , *quasi domi sedentes* , parce que ne pouvant avoir aucun revenu , ils se tiennent chez eux ; & qu'assistant à l'Office , ils y assistent *gratis*. Il n'y a en tout que vingt quatre Chanoines , douze Capitulaires , & douze Domiciliaires. Voicy les noms des uns & des autres , que vous ne ferez pas fâchée de sçavoir. Les Capitulaires sont

M. le Prince de Nassau ,
Grand Prevost.

M. le Comte de Levestein
Abbé de Murbach.

M. le Comte de Hohen.

M. le Comte Alexandre de
Salm Jöllern.

M. le Comte Ernest de Mandrecheit.

M. le Comte Maximilien de
Mandrecheit.

M. le Comte Charles de
Rekeim.

M. le Comte Guillaume de
Salm.

M. le Comte François de
Rekeim.

M. le Comte Jean de Levestein.

M. le Prince Henry Ozuvald
d'Auvergne.

La douzième place Capitulaire est vacante; aussi y a-t-il treize Domiciliaires; sçavoir.

M. le Prince Antoine de Neubourg.

GALANT. 19

M. le Comte de Konigseg
l'Aîné.

M. le Comte de Konigseg le
Cadet.

M. le Comte de Mandre-
cheit-Blankenen, l'Aîné.

M. le Comte de Fustemberg
Meskirk.

M. le Comte de Truchsez.

M. le Comte de Mandrecheit
Blankenen, le Cadet.

M. le Landgrave de Hesse.

M. le Prince Clement de
Baviere, Electeur de Cologne.

M. le Prince de Talmond.

M. le Prince de Rohan,
l'Aîné.

M. le Prince de Rohan, le
Cadet.

M. le Prince Frederic d'Au-
vergne.

Ces Canoncats sont électifs,
& ce qui s'observe dans l'éle-

ction est un reste de l'ancienne discipline , qui est gardée mesmes dans les grandes Eglises d'Allemagne ; mais pour n'estre pas à la nomination du Roy , ils ne laissent pas d'estre tous , aussi-bien que l'Evesché de Strasbourg , de la fondation des anciens Rois de France. La plus commune opinion est que Clovis fit le premier bâtir l'Eglise de Strasbourg , mais que Dagobert fonda l'Evesché & le Chapitre. Il y a eu cependant des Evesques de Strasbourg avant Dagobert , puis que vers l'an 350. S. Amand se qualifia Evesque de Strasbourg. On pourroit dire pour accorder ces deux sentimens , que l'Evesché estoit éably longtems avant Dagobert ; mais que ce Roy par les grands biens qu'il y fit en fut

estimé le véritable Fondateur. Tout est plein dans l'Alsace de fondations illustres, qui sont autant de preuves, non seulement de la domination de nos anciens Rois sur ce Pays, mais aussi de leur piété & de leur magnificence. Le zèle du Roy ne s'est pas borné à rétablir la Religion Catholique dans Strasbourg, on le voit encore éclater de jour en jour par le soin qu'il prend de l'étendre. Ce Prince y a établi une Maison de Jesuites, où sont quarante Seminaristes qui apprennent la Langue Allemande, & toutes les autres choses qui sont nécessaires à de parfaits Ecclesiastiques. Cette Maison sera une des plus considérables que ces Peres ayent en Europe, & je puis même ajouter des plus uti-

les , à cause du grand nombre d'Heretiques Lutheriens & Calvinistes dont le Pays est remply. Le Peuple y est bon naturellement , & se laisse toucher par l'exemple plus qu'aucun autre. Au commencement du dernier Siecle , un Eveſque de Straſbourg qu'on croit être Guillaume III. officia dans la Cathedrale en habits Episcopaux. L'Historien qui le rapporte , remarque que plus de cent années auparavant aucun Eveſque n'y avoit officié , ny fait nulle fonction d'Evêque , & que le Peuple alla à cet Office , comme il auroit couru pour voir un miracle. Depuis ce temps-là , la meſme choſe n'est point arrivée , & comme en trois Siecles on n'a vû qu'un ſeul Eveſque officier à Straſ-

bourg , il ne faut pas s'étonner si l'Herésie a fait de si grands progrès dans un lieu où tant d'Ennemis de la véritable Religion ont répandu leurs erreurs. Si M. le Cardinal de Furstemberg pouvoit trouver à Strasbourg une entière seureté, la satisfaction qu'on auroit à le voir officier, contribueroit sans doute à la conversion d'un grand nombre d'Heretiques.

Je vous envoie une réponse au Traité des Vapeurs de M. de la Brosse , dont je vous fis part dans ma Lettre d'Octobre. Elle est de M. Chays , Medecin du Bourg Saint Andeol en Vivarest. Vous ferez bien aise de voir le pour & le contre.



R E P O N S E

A la Lettre d'un Philosophe ,
touchant la Maladie
des Vapeurs.

A Mademoiselle de Scudery.

J'Ay esté surpris , Mademoi-
selle , qu'un Philosophe de
nos jours , infecté d'Herésie
en matiere de Medecine, vous
ait adressé une Lettre, que j'ay
veuë dans le Mercure du mois
d'Octobre , pour vous persua-
der ses opinions erronées , au
préjudice de la veritable doc-
trine. Je sçay bien que tous les
Heresiarches ont une pratique
semblable à la sienne, en vou-
lant persuader aux personnes
de

de credit & d'autorité leurs nouvelles opinions , afin de les faire ensuite glisser plus facilement dans l'esprit du Public ; mais comme je sçay que vous vous plaisez à écouter la verité en toutes choses , je n'ay point douté que vous ne receussiez favorablement ce que j'ay à vous dire contre des opinions qui se refutent assez d'elles-mêmes.

Si ce Philosophe avoit du moins eu quelque veneration pour l'antiquité, & n'eust point déchiré la reputation du Divin Hypocrate, & de tant de Grands Hommes qui l'ont imité , il n'auroit peut-estre point donné occasion à luy répondre , mais comme il s'en prend & aux Anciens & aux Docteurs modernes de la Faculté , & qu'il veut abatre par là tous les fondemens

Janv. 1692.

B

de la Medecine, pour establi-
ses sentimens sur leurs ruines,
je n'ay pu me dispenser de luy
répondre, pour luy prouver par
de bonnes raisons appuyées sur
l'experience, que tout ce qu'il a
avancé n'est à proprement par-
ler qu'une chimere & une illu-
sion.

Il est certain que les vapeurs
causent beaucoup de sympto-
mes au Corps humain, & sur-
tout dans le siecle où nous som-
mes, puisque c'est presente-
ment une maladie à la mode, &
que bien des personnes, tant
de l'un que de l'autre sexe, en
sont attaquées. Cela donne lieu
de croire que les saisons, les
climats differens, & les revo-
lutions des années nous causent
souvent des maladies differen-
tes, mais quoy que ce mot de

vapeurs soit un mot vague & general qui comprend en soy beaucoup de differens symptomes, & qu'elles soient produites, tantost par les hypocondres, tantost par l'estomach, & tantost par les mouvemens & les indispositions de la Mere, & mesme par beaucoup d'autres parties du corps, ce Philosophe neantmoins veut, que tous ces symptomes differens, qui sont compris sous le nom de Vapeurs, ne partent que d'une mesme source, & d'un estomach foible & depravé. Il donne le nom de cette maladie à celle de l'affection hypocondriaque; & veut faire comprendre par là, que tous ceux qui sont atteints de vapeurs sont infectez de cette maladie, & qu'on n'ose la nommer ainsi, à

cause que ce nom a quelque chose d'ignominieux.

Il veut ensuite que ces mêmes vapeurs, que les Medecins supposent estre engendrées dās le bas ventre, ne puissent en aucune maniere, monter ny au Cerveau, ny à la Poitrine, ny aux autres parties superieures, & ainsi il veut prouver que les Medecins sont dans l'erreur, de donner le nom de vapeurs à tous ces symptomes differens, que nous voyons arriver tous les jours aux Femines qui sont sujettes à la Mere, & aux hommes aussi qui sont atteints de beaucoup de maladies, qui sont causées par les vapeurs.

Il allegue pour ses raisons, que les vapeurs qui s'elevent du bas ventre, ne peuvent monter au Cerveau, à cause des obstacles

qu'elles trouvent en chemin ,
comme font le diaphragme , &
la pleure , & tous les autres ob-
stacles qu'il rapporte ; mais s'il
veut n'estre point prevenu de
ses sentimens , comme les Me-
decins le font des leurs , à ce
qu'il dit , & ne s'attacher pas
aussi fortement à son opinion ,
que les Turcs font à leur Alco-
ran, je puis aisément le detrom-
per , & luy faire voir qu'il est
dans l'erreur luy-mesme.

Il rapporte que nos Anciens
Docteurs soutiennent que l'E-
pilepsie sympathique provient
des parties basses ; & Galien
dans le livre 3. des lieux affe-
ctez chap. 7. rapporte qu'un
jeune homme estant atteint d'u-
ne Epilepsie Sympathique, lors
que le Paroxisme l'attaquoit ,
sensoit monter, à ce qu'il disoit,

comme un vent froid, de la Jambe à la Cuisse, & de la Cuisse consecutivement par les autres parties, jusques au Cerveau, & qu'il estoit ensuite at-
taqué de ce fâcheux symptome. Ce Philosophe qui est de bonne foy, avouë du moins que si ce n'est pas une vapeur, qui causoit l'accident de ce jeune homme, c'estoit, à ce qu'il dit, une humeur maligne, qui se glissoit par les parties du corps de ce Malade, & qui luy causoit l'Epilepsie. Mais je croy qu'il devroit bien avouer qu'une vapeur qui est plus subtile qu'une humeur, peut bien passer par les mesmes endroits que l'humeur passera, & sur tout puis-que cela est autorisé par le Malade, qui disoit sentir comme un vent froid qui luy montoit

de la Jambe jusques au Cerveau. Cet argument doit paroître sans réplique , puisque qui reçoit le plus, peut bien recevoir le moins.

Mais comme il ne veut point adhrer aux opinions & aux autorités de nos Docteurs , & qu'il ne s'attache qu'à ses idées particulières , je ne veux me servir ny d'aucune autorité , ny d'aucune preuve d'Hypocrate ny de Galien. Je veux seulement le convaincre par des raisons & des expériences fort sensibles , & que tout le monde puisse comprendre , ce qui pourtant devoit m'obliger à ne point disputer avec luy , parce qu'il nie les principes de la Philosophie dont il fait profession. *Contra negantem principia , non est disputandum.*

Je luy demande donc , d'où vient que ceux qui boivent du vin plus qu'à l'ordinaire , sentent bien-tost après avoir beu troubler l'œconomie de leur Cerveau , & qu'ils perdent en peu de temps l'usage de la raison. Le vin cependant reste dans leur estomach , ou dans leurs intestins. Je croy qu'il devroit avoüer de bonne foy , que c'est la vapeur du vin , qui pénétrant facilement le Diaphragme , la Pleure , & les autres obstacles qu'il propose , va directement pervertir les fonctions de l'esprit animal, & fait souffrir aux Beuveurs la depravation qui se fait dans leur Cerveau pendant leur debauché ; ou bien cette mesme vapeur se glissant dans les Veines & dans les Arteres, contre le sentiment

du Philosophe , va attaquer directement le Cerveau. Ce qui prouve fortement ce que je viens de dire , c'est qu'on a vu des personnes , qui estant entrées dans une Cave, où les cuves étoient remplies de vin nouveau, la vapeur seule de ce vin les a entièrement enivrées, quoy qu'elles n'eussent pourtant pas beu. Ainsi il peut comprendre que les vapeurs agissant si fortement, quoy qu'elles viennent du dehors , elles doivent agir avec plus de violence lors qu'un homme a fait la débauche , parce qu'elles agissent au dedans.

Les Femmes qui sont si souvent attaquées des Vapeurs de Mere , nous fournissent encore un exemple , & une preuve incontestable , contre le senti-

B 3

ment du Philosophe. Car en effet, si c'estoit une matiere qui se portast des parties basses si facilement dans le Cerveau, pour leur causer des convulsions, & les autres accidens qui depravent les fonctions animales, pourquoy ces mesmes accidens passeroient-ils si vite, & pourquoy l'arriveroient-ils si inopinément? Ce n'est que le propre des vapeurs de changer si facilement d'une partie à l'autre, & de causer des accidens, qui sont si faciles à naître, & si faciles à terminer.

Que si le Philosophe veut que ce soit la malignité de l'humeur qui se trouve corrompue dans les parties basses qui se communique par le moyen de la circulation, ou autrement, dans la capacité du Cerveau.

pourquoy une vapeur qui s'exhalera de cette maniere corrompue , ne pourroit-elle pas faire le mesme effet avec plus de disposition & de promptitude ?

Si je voulois encore pousser la chose plus avant , l'exemple du Mercure me fournit une occasion fort propre à le faire revenir de ses sentimens. Je sçay par experience ; qu'ayant fait frotter plusieurs fois d'un onguent fait avec ce mineral , la plante des pieds de ceux qui sont atteints des maladies Veneriennes , le Mercure ne manque point de monter par les parties internes , jusque dans le Cerveau , sans que le Diaphragme , la Pleure , ny le Mediastin l'en empeschent , quoy que de sa nature ce mineral soit

des plus pesans , & qu'il tende naturellement en bas , par son propre poids ; & ce qui nous prouve qu'il monte jusques au Cerveau , c'est qu'il y produit des symptomes qui ne sont propres qu'à cette partie , & qu'en mettant quelque piece d'or dans la bouche , le Mercure ne manque pas de s'y attacher. Ainsi nous pouvons conclure & le Philosophe aussi , que les vapeurs qui sont plus legeres que ce mineral peuvent bien monter jusque au Cerveau , puis qu'elles tendent naturellement en haut , & qu'elles ne vont jamais en bas , que par impulsion & par violence. Il est si vray que nostre corps est tout perspirable , suivant le sentiment de nos Docteurs , & que toutes les parties ont une fort

grande communication & connexion entre elles , qu'il faut n'estre point Medecin pour en douter; & ainsi les vapeurs qui s'eslevent d'une matiere maligne , causent en nous par cette intime communication & connexion , bien des symptomes differens , suivant le degré de corruption , & suivant les parties où elles s'attachent , sans qu'elles puissent trouver des obstacles assez forts pour les empêcher de monter.

Si nous considerons aussi une espece d'Hydropisie que nous appellons Timpanite , & qui est produite par des vents & des vapeurs , qui sont contenus dans la capacité du ventre , il faut suivant son hypothese , que ces mesmes vapeurs passent au travers des intestins , & au tra-

vers des cinq tegumens, lors que le Malade vient à guerir, pour pouvoir estre dissipées; & cependant le Diaphragme ny la Pleure ne sont pas de plus forts obstacles que ceux que je viens de rapporter.

Et si dans la fausse Pleuresie, qui n'est le plus souvent produite que des vapeurs & des vents, on voit d'ordinaire que par l'application des topiques qui ouvrent les pores, ces mêmes vapeurs sont dissipées par insensible transpiration, en pèrçant les cinq tegumens, elles pourront bien aussi passer au travers du Diaphragme, qui n'est pas plus épais que les cinq tegumens, & si l'on est convaincu que la matiere purulente, qui s'est trouvée dans la poitrine, s'est quelquefois éva-

cuée par les urines , sans que l'Anatomie ait trouvé jusqu'icy aucun conduit par où le pus ait pû passer jusque dans les reins, il est immanquable que les vapeurs , qui sont & plus transpirables & plus legeres, pourront bien sortir de la poitrine , & se frayer une voye dans le cerveau, sans qu'aucun obstacle les arreste , puis que le pus en est bien forté , tant il est vray que nostre corps est tout transpirable.

Pourquoy le sage Ouvrier de la Nature auroit-il donné à nos corps tant de millions de pores, si ce n'est pour en faire sortir les vapeurs superflus, qui s'exhalent continuellement , & qui sont quelquefois aparentes aux sens , comme nous le voyons à ceux qui suent , dont il sort une

fumée semblable à celle qui sort d'une marmite, & qui n'est autre chose qu'une vapeur; & s'il arrive que nous ne voyions sortir aucune vapeur de nos corps, c'est qu'elles sont imperceptibles. Que si le Philosophe vouloit estre convaincu par expérience qu'il en sort continuellement du sien, il n'auroit qu'à s'exposer devant un miroir, & y respirer contre, & il verroit par les petites gouttes d'eau qui s'y attachent, que ce qui sort de ses poulmons n'est autre chose qu'une vapeur qui se condense, & qui s'attache contre le miroir quoy que pourtant la vapeur qui sort de ses poulmons soit imperceptible.

Il doit estre persuadé qu'il s'exhale toujours des vapeurs de toutes les parties de nôtre corps

comme j'ay déjà montré, & que ces vapeurs trouvent en nous assez de conduits pour monter jusques au cerveau , & dans les autres parties; mais lors qu'elles partent d'une matiere qui n'est ny alterée, ny corrompuë, elles ne produisent en nous aucun symptome qui soit facheux. Que s'il arrive quelquefois que les vapeurs dépravent les fonctions comme nous voyons aux Femmes qui sont sujettes à la Mere, à ceux qui sont sujets à l'affection hypocondriaque , & à bien d'autres , dont les vapeurs alterent la santé , c'est que les mesmes vapeurs partent d'une matiere corrompuë & alterée.

Nous ne devons point douter que les vapeurs ne soient la cause de beaucoup de mala-

M E R C U R E

4
dies qui nous arrivent, & qui
causent en nous des accidens
extraordinaires, puis que nous
voyons mesme qu'elles causent
dans tout l'Univers tant de
choses surprenantes. Ne vo-
yons-nous pas que la pluye, le
tonnerre, la grêle, les trem-
blemens de terre, & les choses
mesmes les plus naturelles, &
qui nous sont le moins apparen-
tes sont formées par des va-
peurs ? Comment pourrions-
nous sentir l'odeur d'une rose
si ce n'est par la vapeur qui
s'exhale de cette fleur ? Je rap-
porte seulement cet exemple,
afin qu'on juge de tout ce qui se
fait dans la Nature par le mo-
yen des vapeurs, & peut estre
Descartes n'auroit-il pas mal
fait de dōner le nom de vapeurs
à ses atomes & ses corpuscules,

mais parce que c'estoit un mor dont l'ancienne Ecole se servoit il a voulu déguiser sa doctrine en changeant seulement de terme , & la rendre ainsi particulière , quoy que d'ailleurs ces changemens de termes n'en puissent jamais apporter , & ne fervent qu'à causer de l'admiration en faveur de ceux qui les inventent : car enfin qu'est-ce qu'une vapeur sinon des atomes & des corpuscules de mille sortes de figures , & qu'est-ce que des atomes & des corpuscules , qu'un amas de ces petits corps qui composent la vapeur.

Je reviens à l'affection hypochondriaque , à laquelle le Philosophe rapporte la cause de routes les vapeurs , comme si les Femmes qui sont sujettes aux maladies hysteriques , n'a-

voient point d'autres causes de leurs vapeurs que celle de l'affection hypocondriaque. On pourroit bien conclurre, si on vouloit ajouter foy à ses sentimens, que l'affection hypocondriaque est bien frequente & bien à la mode, puis que nous voyons tant de Femmes sujettes aux vapeurs de Mere.

Mais si nostre Philosophe vouloit bien reconnoître une autre cause de l'affection hypocondriaque que celle de la foiblesse d'estomac, il pourroit aussi en mesme temps en attribuer une autre aux vapeurs des Femmes que celle de l'affection hypocondriaque; car si la foiblesse d'estomac estoit la seule cause de l'affection hypocondriaque, tout ceux qui ont une foiblesse d'estomac, comme il arrive à ceux qui

sont atteints de la Lienterie , & de la Leucophlegmatie , auroient des symptomes encore plus forts que ceux qui ont l'affection hypocondriaque , ce qui n'arrive pourtant pas. Il devroit reconnoître , comme font tous les habiles Medecins, qu'il y a une autre cause de cette maladie, qui est une melancolie atrabilaire qui est contenue dans les hypocondres (c'est pour cela qu'on appelle cette Maladie hypocondriaque) & qui est la cause principale de tous les symptomes qui en procedent ; & ce qui fait qu'on a quelque espece d'horreur pour cette maladie, c'est qu'elle affecte le plus souvent le cerveau , & deprave quelquefois la raison , & tout cela par le moyen des vapeurs qu'elle y

éleve en se fermentant : ce qui est confirmé par l'évacuation du sang mélancolique qui se fait par les Veines hemorrhoidales qui profite inmanquablement à cette maladie.

Nostre Philosophe combat fort la chaleur d'entrailles dans cette maladie, quoy qu'il convienne pourtant qu'il peut y en avoir quelquefois, mais il dit aussi que cette chaleur d'entrailles provient immédiatement de l'indigestion d'estomac, aussi-bien que la dessiccation des excremens, comme si l'humide devoit dessécher, & la chaleur rafraîchir; & pour luy faire voir par une seule expérience, que c'est la chaleur contre nature qui est dans le corps qui échauffe & qui dessèche les excremens, il n'a qu'à prendre

un linge trempé dans de l'eau commune, & l'appliquer ensuite sur une partie qui sera atteinte d'une Heresipelle, & il verra par là, que le linge se desséchera plutôt que si on l'appliquoit sur une autre partie qui se trouveroit saine. A plus forte raison la chaleur contre nature dessèche les excréments qui se trouvent dans le Corps, où elle agit avec plus de force, puis qu'elle dessèche si fort les humides qu'on lui oppose aux parties externes. Je ne puis pas croire qu'un homme soit capable de former une semblable hypothèse, de vouloir faire comprendre que la chaleur rafraîchit, & que l'humide dessèche ; c'est ce que nous n'avons point encore vu.

Il dit encore que s'il y avoit

un feu dans les Intestins capable de dessecher les excemens fecaux , il est constant qu'il dessecheroit auparavant les Intestins , car on ne peut jamais dessecher une substance humide , dans un vaisseau humide , que le Vaisseau ne soit préalablement desseché. Voilà ses propres termes , mais s'il prenoit garde que les Intestins sôt toujours humectez par le suc nutritier qui y est porté pour leur nourriture , & pour leur accroissement , il demeureroit d'accord que les excemens se doivent dessecher , & non les Intestins , parce que les excemens n'ont point de vie , & ne reçoivent aucune nourriture pour les humecter. Le Soleil dessechera bien plustost une branche d'un Arbre qui ne recevra

cevra point de nourriture de ses racines , qu'une autre branche qui reçoit sa nourriture du tronc & de ses racines.

Quelle erreur de s'imaginer que ce qui échauffe ou desseche ceux qui sont atteints d'une fièvre ardente , ou d'une fièvre hectique , n'est autre chose qu'une foiblesse d'estomach , ou une indigestion ! J'ay veu de jeunes gens atteints de la fièvre hectique fort échaufez , & fort extenuiez , qui mangeoient & qui beuvoient mieux que moy , & dont l'estomach faisoit fort bien sa fonction. On devroit conclure comme fait nostre Philosophe , qu'il faudroit échauffer & dessecher dans ces maladies. Cependant j'en ay veu guerir plusieurs par le seul usage du lait , qui n'est pas fort propre

Janv. 1692.

C

pour fortifier l'estomach. Je n'aurois jamais fait si je voulois combattre tout ce qu'il rapporte touchât les Maladies des Vapeurs. C'est ce qui demanderoit plustost un volume qu'une Lettre. Je suis pourtant fort obligé, Mademoiselle, à la Doctrinne nouvelle du Philosophe, puis qu'elle m'a procuré l'honneur de vous adresser cette réponse, & de vous assurer que je suis avec beaucoup de veneration, Vostre tres, &c.

Le 22. de Novembre, jour où l'on celebre la Feste de Sainte Cecile. Mademoiselle de Briançon, Fille de Messire Jean Baptiste de Briançon, Seigneur de Varce, & de Dame Marie de Vachon, prit l'habit de Religieuse au Monastere de Mont Fleury auprès de Grenoble. Ce

G A L A N T. J i

Monastere fut fondé en 1340. pour des Filles de qualité par Humbert II. dernier Dauphin de Viennois. Mr Allard, ancien President en l'Election de Grenoble, a donné au public l'Histoire de ce Prince, & a fait l'Eloge de cette Maison. Il a aussi composé la Genealogie de celle de Briançon, originaire de la Tarentaise en Savoye, qu'elle a gouvernée autrefois independamment, après la decadence du Royaume de Bourgogne. Les pratiques d'Heraclius qui en étoit Archevêque, ayant obligé un Comte de Savoye d'en sortir vers l'an 1082. Aimeric de Briançon fut contraint de ceder à la force, & de quitter son petit Etat au Comte, qui luy donna par Traité & en échange la Terre de Belle

C 2

combe, qui estoit alors la dernière place de la Savoye, limitrophe du Dauphiné, & qui l'est aujourd'huy de cette Province du costé de la Savoye, & à une petite lieuë de Montmelian. Humbert de la Tour, premier du nom, l'acquit en 1289. d'un autre Aimeric de Briançon, descendu par six Generations de ce premier Aimeric, & le Dauphin luy donna la Terre de Varce que cette Famille possède encore aujourd'huy. Mademoiselle de Briançon qui vient de se faire Religieuse, & dont le Pere fait la dixhuitième Generation depuis le premier Aimeric, porte le nom d'Honorade, d'Honorade Prunier, son Ayeule maternelle, & celle-cy le portoit d'Honorade Juniane, son Ayeule paternelle, Epouse

d'Artus de Prunier , second du nom , qui fut premier President au Parlement de Grenoble , & en celuy de Provence , & qui a esté l'Ayeul paternel de Nicolas de Prunier , Marquis de Virieu , Seigneur de Saint André , aujourd'huy premier President au Parlement de Grenoble , qui commande en Dauphiné en l'absence du Gouverneur & du Lieutenant General , & qui a esté Ambassadeur à Venise. C'est un homme d'un tres-grand merite , & dont la sagesse & la vertu sont connuës de toute l'Europe. Le même Mr Alard a composé aussi la Genealogie de cette Maison , venue d'Anjou , & dont la branche aînée a fini par Marie Prunier , Femme de Pomponne de Bellievre , Chancelier de France , &

54 M E R C U R E

Mere de Marguerite de Bellic-
vre , Bisayeule maternelle de la
Religieuse dont je vous parle ,
& Mere de Mr le Marquis de
Virieu. Prunier porte de Gueules
à la Tour d'argent , donjonée d'a-
ne autre Tour de mesme , le tout
craquelé , maçonné & portillé de Sable
Briançon porte d'azur à la Croix
d'Or.

Voicy un Sonnet qui a esté
fait pour une autre personne
qui a depuis peu renoncé au
monde , & pris l'Habit de Reli-
gieuse.

A M A D A M E D U B.

S O N N E T.

Peu sçavent comme vous quitter
la Creature ,
Ne trouver dans le monde aucun
estat heureux ,

GALANT. 57

*Renoncer au plaisir par de pénibles
Vœux ,
Et soumettre à l'esprit la loi de la
nature.*



*On peut s'accoutumer à souffrir sans
murmure ,
A n'avoir pour son corps qu'un
mépris généreux ;
On peut des biens créés fuir l'ap-
pas dangereux ,
Même à sa liberté préférer la clô-
ture.*



*Mais n'éprouver jamais de trouble
intérieur ,
D'un Objet qui nous plaît détacher
tout son cœur ,
Et n'oser pas aimer ce que l'on
trouve aimable.*



*Cette austère Vertu me doit faire
srempler ,*

*Et je sens qu'il faudroit pour en
estre capable ,*

*On ne pas vous connoître , ou bien
vous ressembler.*

Je ne vous préviendray point
sur les Vers qui suivent. Vous
verrez en les lisant s'ils ont le
tour fin que vous souhaitez dans
les Ouvrages de cette nature.
L'Auteur y fait un agreable re-
proche à un Cavalier , qui
ayant pris de l'amour pour une
jolie Personne , s'estoit telle-
ment abandonné à sa passion ,
qu'il avoit cessé de voir ses
Amis.

S T A N C E S.

*Q*uoy , faut-il que pour estre
Amant

*Vous n'ayez relâche ny trêve ,
Et parmy tant de jours que l'amour
nous enleve ,*

*L'amitié ne peut - elle obtenir un
moment ?*

*Que je plains vostre servitude
Quelle qu'en soit la cause, & quel
qu'en soit le prix ,
Des Corsaires d'Alger jamais Chrê.
tien surpris
Ne trouva de Patron plus rude.*



*Ces termes vous semblent trop
forts ,
Et cachant à tous vostre chaisne ,
Vous osez vous parer d'une liberté
vaine ,
Quand le poids de vos fers vous
fait courber le corps.
Que vous sert de faire le brave ,
Et l'homme invulnérable , estant
percé de coups ?
Le cœur, le corps , l'esprit , tous est
captif chez vous.
En est ce assez pour estre esclave ?*

C 1



Aussi le méritez-vous bien.

*Fier ennemy de la tendresse,
Vous traitiez autrefois d'erreur &
de foiblesse*

*Tous les soins empressez d'un amou-
reux lien.*

*De l'amour méprisant les charmes,
Condamnant des Amans la crainte
& les desirs,*

*D'un œil plein de pitié vous voyiez
leurs plaisirs,*

*Et vous vous moquiez de leurs lar-
mes.*



Pour avoir tant philosophé

Sur l'amour, & contre ses crimes,

*Vous estes armé le cœur de farou-
ches maximes,*

*De ses charmes secrets avez-vous
triomphé ?*

Vostre prévoyance est trompée.

*Vous venez d'éprouver par un fas-
tal retour*

Qu'il n'est contre les traits que
 sçait lancer l'amour
 Point d'armure assez bien trempée.



Vous voilà donc bon gré malgré
 De l'Amour devenu la proie.
 Ce Dieu mesme s'est fait une mali-
 gne toyé
 D'en faire aller l'ardeur jusqu'au
 dernier degré.

Je gage que pour mettre en poudre
 Ce cœur qui sembloit fait d'une
 masse d'airain,
 Au lieu de ses flambeaux il a pris
 chez Vulcain

Le feu dont se forge la foudre.



Nous qui suivons ses étendards
 En qualité de volontaires,
 Qui couvrons au devant de ses flê-
 ches legères,
 Notre toyé avec laque court aucuns
 hazards.

60 MERCURE

Nous ne sentons ny feu, ny chaînes.
Nous disposons de nous au gré de
nos desirs;

Et rencontrant par tout de solides
plaisirs,

Nous n'avons que de fausses peines.



Pourquoy contre des cœurs soumis,
Qui luy font un sincere hommage,
Mettroit-il & les fers & les feux
en usage ?

Tous ses apprests sont bons contre ses
ennemis.

Pour eux vainqueur inexorable,
Il en fait le butin des Amours se-
rieux.

Pour eux point de faveurs, de plai-
sirs, ny de jeux,

Et toujours Maistresse intraitable.



C'est où vous en estes réduit.

Car que vous sert qu'une Maî-
tresse

GALANT. 61

*Vous témoigne peut-être une, égale
tendresse ,*

*Si les faveurs n'en sont & la pre-
uve & le fruit ?*

*Que sert qu'en vostre amour
extrême*

*Vous sacrifiez tout pour mériter son
cœur ,*

*Si malgré son penchant au fier ti-
rân d'honneur —*

Elle vous immole elle-même ?



Mon Amour dans ses alimens

Est un Enfant âpre à sa bouche.

*Il s'accommode peu quand quelque
objet le touche ,*

*De la frugalité des amours de Ro-
mans.*

Une beauté trop ménagere

*De ces biens dont le don ne l'appan-
viroit pas ,*

*Pour Aronce & Cyrus peut avoir
des appas ,*

Pour moy c'est viande trop legere.



*Tous ces Heros d'invention
Me semblent de méchans modèles.
Faire dix ans l'amour, estre aime
de leurs Belles,
Sans succomber jamais à la tenta-
tion !*

*Une sagesse si complete
Oltre le naturel, ressent l'enchan-
tement,
Et plus un bel Objet est un tresor
charmant,
Plus il a de biens qu'on souhaite.*



*Les Amadis l'entendoient mieux.
Toujours en croupe quelque In-
fante,
Que l'on n'estimoit pas moins chaste
& moins prudente,
Pour prendre sur l'Hymen des droits
delicieux.
Par cette louable coutume*

On voyoit sans ennuy ces preux A-
vanturiers

Promener leur constance & leurs
actes guerriers

Jusques au douzième volume.



Lisant ce que je vous écris,

Sans doute vous trouvez étrange

Que je n'y mêle point un seul trait
de louange,

En faveur de l'Objet dont vous estes
épris.

Je sçay bien que rien ne l'égale,

Par les charmes du corps, & le tour
de l'esprit ;

Mais pour la bien louer je sens trop
de dépit,

Et je la regarde en Rivale.



Après la perte que je fais.

Si vous voulez vaincre un bairn,

Il faut me venir voir deux fois cha-
que semaine,

*Et je rendray justice à ce qu'elle a
d'attraits ;*

*Sinon, deust me faire querelle
Tout Paris conjuré pour en dire du
bien ,*

*Je ne pourray jamais vous dire qu'
elle ait rien*

Qui merite vos soins pour elle.

On montre icy depuis quelques jours dans la rue des Vieilles Etuves, à l'Hostel du Grand Chasseur, proche la Croix du Tiroir, une Momie nouvellement arrivée d'Egypte en France, la plus belle, & la plus parfaite qu'on ait encore veüe. C'est un corps mort apporté par un Voyageur, qui assure qu'il a esté trouvé sous une des Pyramides de ce grand Royaume. Il est dans une conformation reguliere de toutes ses parties, & conserve encore

toutes ses chairs, & ses dents
 qui sont fort blanches. Ce
 corps n'a aucune lésion, ny
 dommage, & les differens ca-
 racteres qui l'accompagnent,
 & tous les Hieroglifes dont il
 est orné, font connoistre par
 des prejuges sensibles, qu'il est
 d'une personne de la plus haute
 naissance. Le Voyageur qui le
 montre aux curieux, prétend
 que ce soit celui d'une Prin-
 cesse d'Egippte, descenduë du
 sang des anciens Rois. C'est
 là dessus que l'on a fait ce
 Quatrain.

*L'Objet des Curieux l'amour des
 Sçavans,
 Je sors du Sang des Rois des Climats
 de l'Aurore.
 Victime de la Mort depuis quatre
 mille ans,*

Malgré la mort je vis encore.

Je croy , Madame , qu'à l'occasion de cette Momie , je puis vous parler , & des Momies en general , & des fameuses Pyramides d'Egypte qui passent avec tant de raison pour une des Merveilles du monde. Ces Pyramides sont à neuf milles du Caire , & on commence à les voir dès qu'on est fortý de la petite Ville de Dezize qui en est à six milles. Ce qui les fait paroistre de si loin , c'est qu'elles sont situées sur un terrain pierreux & infertile , qui est beaucoup plus relevé que la Plaine. L'on ne peut voir sans étonnement ces enormes Masses , que l'on n'admire pas tant pour la dépense incroyable qu'il a fallu faire pour achever

un Bastiment si prodigieux, que parce qu'on ne peut cōprendre comment il a esté possible de monter si haut des pierres aussi grandes que celles que l'on y voit, dans un temps où la plus part des belles Inventions étoient inconnuës. Il y a trois grosses Pyramides distantes l'une de l'autre d'environ deux cens pas, mais l'on ne sçauroit entrer que dans la plus grande, qui est du costé du Nord. Elle est d'une hauteur si prodigieuse, que sa pointe paroist seulement un peu ëmoussée, bien qu'il y ait une place bien considerable à son sommet. Quelques-uns tiennent qu'elle fut bastie il y a plus de trois mille ans par un Roy d'Egypte, appelé Chemmis, qui employa pendant vingt années trois

cens soixante mille Ouvriers à ce travail. Plin qui en parle , ajoute qu'il y fut dépensé dix-huis cens talens , seulement en Raves & en Oignons , les anciens Egyptiens estant grands mangeurs de Raves & de Legumes. Il y a des pierres si haut élevées, & d'une grosseur si excessive , qu'il a fallu des Machines bien extraordinaires pour les placer. Plusieurs croient que ces Pyramides étoient autrefois plus élevées sur la terre qu'elles ne le sont presentement, & que le Sable a caché une partie de leur base. Cela pourroit estre , puisque le côté de Tramontane en est tout couvert jusques à la porte , & que les trois autres costez n'en ont point de mesme , ce qui donne lieu de croire que la Tramonta-

ne soufflant de ce costé-là avec plus de violence qu'aucun autre Vent, y a plus porté de Sable que n'ont fait les autres Vents aux autres costez. L'ouverture de la grande Pyramide où l'on peut entrer, est un trou presque quarré, d'un peu plus de trois pieds de haut. Il est relevé du reste du terrain, & l'on y monte sur des Sables que le vent jette contre, & qui le bouchent souvent, en sorte qu'on est obligé de le faire ouvrir. On dit qu'autrefois il y avoit auprès de l'entrée une grosse pierre, qu'on avoit taillée exprès pour boucher cette ouverture, lors que le Corps qui devoit y estre mis seroit dedans, & que cette pierre l'eust fermée si juste qu'on n'auroit pu reconnoistre qu'on l'eust ajou-

rée , mais qu'un Bacha la fit enlever , quelque grande qu'elle fust , afin qu'on ne pust fermer cette Pyramide. Sa forme est quarrée , & en sortant de terre , elle a onze cens soixante pas , ou cinq cens quatrevingt toises de circuit. Toutes les pierres qui la composent , ont trois pieds de haut & cinq ou six de longueur ; & les costez qui paroissent en dehors sont tout droits sans estre taillez en talud. Chaque rang se retire en dedans de neuf ou dix pouces , afin de venir à se terminer en pointe à la cime , & c'est sur ces avances qu'on grimpe pour aller jusqu'au sommet. Vers le milieu , il y a à l'un des coins des pierres qui manquent & qui font une breche , ou petite chambre de quelques pieds de profondeur.

Elle ne perce pourtant point jusqu'au dedans. On ne sçait si les pierres en sont tombées, ou si elles n'y ont jamais esté mises. Il y a grande apparence que l'on se servoit de cet endroit pour assurer les machines qui tiroient les matériaux en haut. C'est encore une raison qui a obligé de bastir la Pyramide avec des degrez à chaque rang, puis que si les pierres eussent esté taillées en talud, & posées l'une sur l'autre sans qu'il y fust demeuré aucun rebord, il auroit esté absolument impossible de conduire jusqu'à son sommet les lourdes masses qu'on y a portées. On se repose ordinairement dans cette brèche, le travail estant grand à s'élancer ainsi trois pieds chaque fois pour monter jusques au faiste.

Il y a environ deux cent huit de-
 grez formez par le rebord de
 ces grosses pierres , dont l'é-
 paisseur fait la hauteur de l'un
 à l'autre. Ce qui semble estre
 pointu d'en bas , a quinze à
 seize pieds en quarré , & fait
 une platte forme qui peut con-
 tenir quarante personnes. Ceux
 qui y montent découvrent de là
 une partie de l'Egipte , le De-
 sert sablonneux qui s'étend dans
 le Païs de Barca , & ceux de la
 Thebaïde de l'autre costé. Le
 Caire ne paroist presque pas
 éloigné de ce lieu , quoy qu'il
 en soit à neuf milles. On entre
 aussi dans la mesme Pyramide ,
 & il faut se pourvoir de lumie-
 res pour cela. On passe la pre-
 miere entrée en se courbant , &
 l'on trouve comme une allée
 qui va en descendant environ
 quatre

quatre vingt pas. Elle est voûtée en dos d'asne , & apparemment toute entiere dans l'épaisseur du mur , puis qu'on n'y voit rien qui ne soit solide de tous costez. Cette allée a assez d'élevation & de largeur pour y pouvoir marcher , mais son pavé baisse encore bien plus droit qu'un glacis , sans avoir aucun degré , & la pierre n'a que quelques legeres piqueures de pas en pas , pour retenir les talons, de sorte que pour s'empêcher de tomber , on est obligé de se tenir avec les mains aux deux côtez du mur. Les pierres sont si bien unies ensemble, qu'à peine peut-on appercevoir les jointures. Au bout de cette allée on trouve un passage qui n'a d'ouverture que ce qu'il en faut pour laisser passer un homme. Il

Janv. 1691.

D

est ordinairement rempli de sable, qui n'est pas si-tost poussé par le vent dans la premiere ouverture, qu'il suit le panchant de la pierre, & se vient tout rassembler en ce lieu-là. Lors qu'on a passé ce trou, en se traînant huit ou dix pas sur le ventre, on voit une voûte à la main droite, qui semble descendre à costé de la Pyramide. On trouve aussi un grand vuide avec un puits d'une grande profondeur. Ce puits va en bas par une ligne perpendiculaire à l'horison, qui ne laisse pas de biaiser un peu, & quand ceux qui y descendent sont environ à soixante & sept pieds en comptant de haut en bas, ils trouvent une fenestre quarrée, qui entre dans une petite grotte creusée dans la montagne, qui

en cet endroit n'est pas de pierre vive; Ce n'est qu'une espece de gravier attaché fortement l'un contre l'autre. Cette grotte s'étend en long de l'Orient à l'Occident, & de là à quinze pieds en continuant de descendre en bas, est une coulisse fort panchante, & entaillée dans le roc. Elle approche presque de la ligne perpendiculaire, & est large environ de deux pieds & untiers, & haute de deux pieds & demy. Elle descend cent vingt-trois pieds en bas, après quoy elle est remplie de sable & de fiente de Chauvesouris. On croit que ce puits avoit esté fait pour y descendre les corps que l'on dépoisoit dans des cavernes qui sont sous la Pyramide. Après qu'on est arrivé à ce grand vuide où le puits est à la

D 2

gauche; on est obligé de grimper sur un rocher, dont la hauteur est de vingt-cinq ou trente pieds. Au dessus est un espace, long de dix ou douze pas, & quand on l'a traversé on monte par une ouverture, qui n'est pas plus large que le passage où l'on est obligé de se traîner, mais qui a pourtant assez d'elevation pour y marcher sans que l'on se baïsse. Il n'y a point de degrez non plus qu'au reste. On y a fait seulement des trous de chaque costé, qui sont de distance en distance. On y met les pieds en s'écartant un peu, & l'on s'appuye contre les murs qui sont de pierres de taille fort polies, & jointes ensemble avec autant d'adresse que toutes les autres. Les niches vuides que l'on y voit de trois en trois

pieds , & qui en ont un de large & deux de hauteur , donnent lieu de croire qu'elles estoient autrefois remplies d'Idoles. Ce passage est haut de quatre vingt pas , & on n'y scauroit monter sans beaucoup de peine. On trouve au dessus un peu d'espace de plein pied , & ensuite une chambre qui a trente deux pieds de long & seize de large. Sa hauteur est de dix neuf pieds , & au lieu de voûte , elle a un plancher ou lambris tout plat. Il est composé de neuf pierres, dont les sept du milieu sont larges chacune de quatre pieds , & longues de seize. Les deux autres qui sont à l'un & à l'autre bout , ne paroissent larges que de deux pieds seulement. Cela vient de ce que l'autre moitié de chacu-

ne est appuyée sur la muraille. Elles sont de la même longueur que les sept autres, & toutes les neuf traversent la largeur de cette chambre, ayant chacune un bout appuyé sur la muraille, & l'autre sur la muraille qui est de l'autre costé. Cette chambre dont les murs sont fort unis, n'a aucun jour, & dans le bout qui est opposé à la porte, il y a un Tombeau vide, fait tout d'une piece. Il est long de sept pieds & large de trois, & a trois pieds quatre pouces de hauteur, & cinq pouces d'épaisseur. La pierre en est d'un gris tirant sur le rouge pâle, & à peu près semblable au Porphire. Quand on la frappe, elle rend un son clair comme une Cloche. Elle est fort belle lors qu'elle est polie, mais

tellement dure que le marteau
à peine à la rompre. Il y a une
autre Chambre à costé de celle-
cy, mais plus petite, & sans
nul Sepulcre. C'est-là le plus
haut endroit où l'on puisse aller
au dedans de la Pyramide, qui
n'a pour toute ouverture que le
passage d'embas, au dessus du-
quel est une pierre en travers
qui a onze pieds de longs &
huit de large. Vers cette entrée
est un Echo qui repete les pa-
roles jusques à dix fois. Ce
manque de jour dans toute la
Pyramide, est cause qu'on y
respire un air extrêmement
étouffé. La flame des Flambeaux
que l'on y porte paroist toute
bleuë, & l'on s'en fournit tou-
jours d'un fort bon nombre,
puisque s'ils venoient à s'étein-
dre lors qu'on est monté bien

haut, il feroit absolument impossible d'en sortir. Les deux autres Pyramides ne font ny si hautes, ny si grosses que la premiere. Elles n'ont aucune ouverture, & bien qu'elles soiēt auffi basties par degrez, on n'y peut monter, à cause que le ciment dont l'une & l'autre est enduite n'est pas assez tombé. Elles paroissent d'embas tout à fait pointuës dans leur sommet. On attribuë ces superbes Monumens à celuy des Pharaons qui fut englouty dans la Mer-Rouge. On pretend que les deux moindres estoient pour la Reine sa Femme & la Princesse sa Fille, & que leurs Corps y ayant esté mis, on les a fermées ensuite, en sorte que l'on ne peut reconnoistre de quel costé en estoit l'entrée. La grande

estoit destinée pour ce malheureux Monarque, & comme il n'a pas eu besoin de tombeau, elle est toujours demeurée ouverte. Devant chacune de ces Pyramides, on voit encore des vestiges de certains bastimens quarrés, qui semblent avoir esté autant de Temples, & à la fin du prétendu Temple qui est devant la seconde, il y a un trou par lequel quelques-uns croient qu'on descendoit de dedans le Temple pour aller dans l'Idole appelée Sphinx, éloignée de quelques pas de ce trou. Pline dit que les gens du País croient que le Roy Amasis est enterré en dedans, & d'autres veulent que ce fut un Roy d'Egippte qui fit tailler cette Figure en faveur d'une Rhodope de Corinthe dont il avoit esté

D 5

amoureux. Ce Sphinx qu'on tient qui rendoit réponse sur ce qu'on luy demandoit, dès que le Soleil estoit levé, est un demy corps qui represente un visage de Femme avec son sein, & dont la hauteur est prodigieuse. La teste a près de cent pieds de tour, & du menton jusqu'à son sommet, il y en a soixante. Le nez est proportionné au reste, & les oreilles sont d'une étendue de mesure. Cette énorme Statuë qui est posée en maniere de Terme sur une base convenable au vaste Colosse qu'elle soustient, est tout d'une piece creuse par dedans, & la pierre dont elle est, égale en beauté le Marbre. Sa monstrueuse grosseur avec la Colonne d'Alexandrie & les Obélisques de mesurez qui ont

esté trouvez dans l'Egipte, ont donné lieu de penser que les Anciens Egiptiens avoient le secret de fondre la pierre, & de pouvoir en faire des Masses de la grandeur qu'ils vouloient. Il y a une autre Pyramide à seize ou dix-septmilles du Caire, qu'on appelle *la Pyramide des Momies*, à cause qu'elle est proche du lieu où elles se trouvent. Elle est aussi grande que les deux moindres des trois dont je viens de vous parler, mais bien plus rompuë. Elle a cent quarante huit degrez de grosses pierres, pareilles à celles des autres, & il manque un espace à son sommet qui semble n'avoir jamais esté achevé. Son ouverture est du costé du Nord, & a trois pieds & demy de largeur, & quatre de hauteur. On

descend au dedans encore plus bas qu'à la grande Piramide, & il n'y a rien à observer qu'une Salle au fond, dont le plancher est d'une élévation extraordinaire. A quatre milles de là est le Village des Momies nommé Sakara. L'endroit où elles se trouvent est un grand champ sablonneux où l'on croit qu'étoit autrefois la superbe Ville de Memphis. Quelque avant que l'on y puisse fouiller, on ne sçauroit rencontrer de terrain solide. Les Momies sont au dessous, dans des Caves souterraines, où il faut descendre par un puits basty de pierres seches, qui est profond de la hauteur de prés de deux piques. On se fait pour cela attacher à une corde, & comme il tombe quantité de sable des bords de ce

puits qui ne sont pas maçonnez, il faut avoir beaucoup de précaution pour en préserver les yeux. Quand on est au fond, il faut passer par un lieu extrêmement étroit, après quoy on se trouve au large dans des cavernes qui sont creusées dans le roc. Il y a des niches faites alentour, longues d'environ six piez & faites en façon de cofres. C'est où repositoient les corps morts embaumez que l'on appelle Momies ; mais on n'en trouve plus guere à présent dans ces cavernes, qui estant enlascées l'une dans l'autre forment une espece de Labyrinthe. Cela est cause que ceux qui sont assez hardis pour se résoudre à penetrer bien avant se servent d'une corde, dont ils laissent un bout à l'entrée afin

d'en retrouver le chemin. Les Momies qu'on voit entieres sont envelopées de bandes de toile larges de trois doigts, les jambes & les bras joints ensemble, comme on les joints aux petits Enfans. La teste, le col & les épaules sont aussi couverts de bandes, en forte que le tout a la figure que d'un corps emmaillotté; mais ces bandes sont tant de tours & de retours qu'il faut bien du temps pour les défaire, & là-dessous on trouve les mains entieres ainsi que les pieds. Ces corps sont embaumez d'une composition noire, dure & nausante, dont l'odeur approche de la poix, quoy qu'elle soit bien plus agreable. Ce qu'il y a de fort surprenant, c'est que la toile qui ne semble imbuë d'aucune mixtion, se conserve plus

fleurs Siecles, sans qu'il y ait
 autre chose que quelques mor-
 ceaux du dessus qui aillent en
 poussiere. Le visage de ces corps
 est couvert de plâtre doré, ou
 d'une paste de carton qui en re-
 presente les lineamens, & lors
 qu'on ôte cette maniere de
 masque, ce qui est dessus se
 trouve ordinairement gâté,
 soit que le visage n'estant point
 envelopé comme le reste, ne
 puisse résister au temps, soit
 que ce qu'on applique dessus en-
 gâte la chair. On trouve en plu-
 sieurs Momies au dessous des
 bandes à l'endroit de l'esto-
 mach, de petites Idoles deter-
 re verte de la longueur du doigt.
 Les unes représentent des de-
 my corps d'hommes, les autres
 des animaux, & d'autres sont
 seulement gravées de leurs

hieroglyphiques écrites en or. Il en est qui croient que les Momies sont des corps ensevelis parmy le sable, qu'une qualité nitreuse & salée qui se trouve dans ce sable empêche de se corrompre, & qui estant dessechez par les ardeurs du Soleil, se conservent tout entiers. Il est vray qu'il se rencontre quelques corps parmy le sable, & cela vient de ce que quelques uns de ceux qui restent trop loin derriere les Caravanes, en perdent les traces par les tourbillons que le vent eleve, en sorte qu'après avoir erré quelque temps au milieu des nuages de poussiere dont l'air est remply, ils y demeurent enfin malheureusement enveloppez, mais quoy que leurs corps se trouvent ordinai-

rement entiers, il s'en faut bien qu'ils n'ayent les vertus qu'on attribué aux Momies. Un fameux Voyageur écrit que s'estant fait descendre dans un de ces puits profond de deux ou trois piques, il estoit entré dans une petite chambre dont les murs & la voûte estoient de pierre, & où il trouva trois ou quatre corps. Il n'y en avoit qu'un entier, fort grand & large dans une caisse d'un bois bien épais. Ce bois estoit du vray bois de Sycomore, que l'on appelle en Egipte Figuier de Pharaon. Il ne se pourrit pas si aisément que les autres. Aussi celuy-là estoit-il encore entier; & sur ce bois on voyoit taillé en bosse le visage de la personne dont le corps estoit dans cette caisse, qu'on avoit

eu soin de bien fermer de tous les costez. Lors qu'on l'eut rompuë, il trouva le visage de la Momie couvert d'une maniere de casque de toile accommodée avec du plastre, sur lequel tous ses veritables traits estoient representez en or. En ostant ce masque, il ne vit aucun reste du visage, qui est ordinairement reduit en poudre, parce qu'il n'est pas facile de le gommer aussi bien que les autres parties du corps. On ne laisse pas de voir des restes de Momies ajustées si proprement, qu'elles n'empêchent point qu'on ne voye la figure des yeux, du nez, & de la bouche. Le reste du corps de cette Momie estoit emmailotté avec de petites bandes de toile, & avec tant de tours & de retours, qu'il dis

qu'on y en auroit pû compter plus de mille aunes. Il y en avoit une en long sur l'estomach attachée avec les autres bandes, qui estoit large de trois doigts, & longue environ d'un pied & demy. Sur cette bande estoient plusieurs lettres hieroglyphiques écrites en or. N'ayant trouvé aucunes Idoles dans la biere, il crut qu'il y en auroit dans l'estomach de cette Momie, où ceux qui ouvroient les corps pour les embaumer, en enfermoient ordinairement ; mais il le fit rompre sans y rien trouver. Ces Idoles sont de plusieurs sortes, & en diverses postures. Il y en a de bronze, & de différentes especes de pierres & de terres. Outre ces coffres de bois ; il y en a de pierres, avec le visage de la personne qu'ils enfer-

ment représenté en bosse, & des hieroglyphes tout du long. Il y a mesme de ces sortes de Caisses qui sont faites de plusieurs toiles collées ensemble, & celles-là ne sont pas moins fortes que celles de bois. Le Voyageur dont j'ay commencé à vous parler, assure qu'il en a apporté une, qui est faite de plus de quarante toiles que l'on a collées les unes avec les autres. Elle est toute couverte d'hieroglyphes, & d'Idoles peintes sur un plâtre fort delié. La premiere toile est enduite & un peu gastée, à cause du plâtre qui s'est écrousté en quelques endroits. Entre ces figures vers le bas, il y a un compartiment large de deux pouces, & long d'un pied, qui est en face en travers de cette caisse. On y voit peint de quelle façon

les anciens Egyptiens embaumoient leurs corps. Au milieu de ce compartiment est une longue table , taillée en forme de Lyon , sur le dos duquel le corps qu'on doit embaumer est étendu. Auprès de ce Corps il y a un homme avec un masque fait en bec d'Eprevier. Il tient un cousteau dont il ouvre le Cadavre, & ce masque qui represente la tête d'Osiris , marque la coustume de leurs Embaumeurs qui cherchoient à se préserver par là de respirer la corruption qui pouvoit sortir des corps qu'ils ouvroient. Sous la table sont quatre Vases sans anses, qui ne peuvent faire entendre autre chose que les Vaisseaux où se conservoient les drogues nécessaires, tant pour l'embaument que pour l'enveloppement

& l'incrustation du corps. Des deux costez de la table on voit plusieurs personnes debout, & assises en différentes postures, & au dedans de la biere est représentée la figure d'une Fille toute nue qui a les bras étendus. Une des raisons qui obligeoient les anciens Egyptiens à prendre tant de soin de leurs Tombeaux, pour lesquels ils faisoient plus de dépense, que pour les Maisons qu'ils habitoient, c'est que ces maisons ne devoient estre que pour un petit nombre d'années, au lieu qu'ils regardoient leurs Tombeaux comme des Palais que leurs ames devoient habiter pendant plusieurs siècles.

Ce n'est pas toujours par la grandeur du présent, qu'on fait estimer ce que l'on donne. La

galanterie en fait souvent tout le prix , & comme il est ordinairement plus difficile de faire paroître de l'esprit dans de petites choses que dans de grandes , ceux qui réussissent par le tour , l'agrement & l'invention qu'ils trouvent moyen de faire briller dans ce que l'on peut traiter de bagatelles , ne méritent pas de médiocres louanges. Voyez Madame , si vous pourrez refuser les vôtres à la manière toute galante & spirituelle dont un jeune Cavalier s'est servy au commencement de cette année , pour faire une déclaration d'amour. Sur la fin du mois passé une jolie Demoiselle à qui il rendoit des soins un peu assidus , luy demanda en riant ce qu'il vouloit luy donner pour ses Estrennes. Il luy répondit

qu'elle le verroit , & qu'il y avoit déjà pensé. Cette reponse qui pouvoit le mettre en droit d'aller plus loin qu'elle n'auroit souhaité , fit qu'elle ajouta que si elle consentoit à recevoir un present de luy , c'estoit à condition que ce Present seroit d'une tres-petite consequence, ou plutôt qu'il n'auroit point d'autre prix , que celui que son esprit luy pourroit donner, sans quoy il pouvoit se tenir seur d'estre refusé. Ces paroles furent prononcées d'un air qui fit sentir au Cavalier qui la connoissoit fort reservée , qu'il falloit luy obeir sans repliche, & que le refus luy estoit seur s'il passoit les bornes qu'elle luy avoit prescrites. Il y avoit fort long-temps qu'il aimoit la Demoiselle , sans qu'il eust osé se
decla

declarer autrement que par ses yeux, dont le langage avoit deu se faire entendre. La civilité, la franchise, & le favorable accueil dont ses soins estoient payez, avoient pour luy un charme sensible, mais tout cela ne se rendoit qu'à l'Amy qu'on vouloit trouver en sa personne, & il sembloit que l'Amant n'y püst prendre aucune part. C'étoit cependant en cette dernière qualité, qu'il eust bien voulu que l'on eust rendu justice à ses assiduez, & brûlant d'envie de se declarer, il prit l'occasion qui s'offroit. Il vint saluër la Demoiselle le premier jour de l'année & luy mit une petite boîte entre les mains en la priant de ne point l'ouvrir qu'elle ne fust seule. Comme il la vit obstinée à vouloir sçavoir ce qu'il avoit

Janv. 1692.

E

mis dedans, il se mit à rire, & luy dit qu'il avoit suivy ses ordres, & qu'elle n'y trouveroit rien autre chose qu'un Oiseau, qui n'avoit point encore pris l'essor. L'impatience où elle parut de s'éclaircir mieux, l'obligea de la quitter sans luy parler davantage. Il luy promit seulement de revenir la voir sur le soir, pour apprendre d'elle comment elle auroit traité son Oiseau, & si son chant l'auroit satisfaite. A peine fut-il sorty qu'elle ouvrit la Boëte sans en examiner le couvercle, tant elle avoit envie de sçavoir de quelle nature pouvoit estre un Oiseau si petit & si tranquille; mais elle fut bien surprise de n'y trouver que trois pains de cire gros comme le bout du doigt, & arrangez au fond de la Boëte.

GALANT.



Le premier estoit blanc, le second rouge, & le troisieme vert. Elle leut sur le premier, *Simplicité*, sur le second, *d'un feu*, & sur le troisieme, *qui se nourrit d'esperance*. Ces mots estoient écrits sur la Cire en un caractere fort net, quoy que fort petit, & avoient rapport aux couleurs des petits pains sur lesquels on les lisoit; la Simplicité au blanc, le Feu, figure de l'amour, au rouge, & l'esperance au vert; la Belle comprit aisément le sens de ces paroles, & quand elle auroit voulu ne les pas entendre, les Vers suivans qui estoient dans le Couvercle de la Boëte écrits avec du Cinabre sur une feuille d'or collée sur le bois, ne l'auroient laissée dans aucune incertitude.

E 3

*Au lieu de ces Couleurs qui parlent
de ma flâme ,*

*Je voulois , belle Iris , vous presen-
ter mon Cœur ,*

*Mais voyez quel juste blâme ;
Auroit suivi mon erreur.*

*Ce Cœur , ce même Cœur dont je fai-
sois largesse ,*

*Ce Cœur estoit à vous , vous en estes
Maistresse.*

Lors que la Belle eut tiré les
Pains de Cire hors de la Boëte,
elle leut dans le fond cet autre
Madrigal , qui estoit écrit com-
me le premier.

*Ne vous offensez pas de mon sincere
aveu.*

*Belle Iris , cet amour qui veut enfin
paroistre ,*

*Et devant vous faire éclater son
feu ,*

*Vous ne le pouvez méconnoître.
C'est vostre Enfant , vos charmes
l'on fait naître.*

Tout le dedans de la Boîte estoit doré , & le dehors azuré. Les Chifres de la Demoiselle & du Cavalier estoient sur le couvercle , entrelacez avec beaucoup de delicateſſe , & couronnez d'une Guirlande dont les liens les entouroient. Au deſſous de ces Chifres , il y avoit un Cœur enflamé , percé d'une Fleche , dont la pointe ſembloit menacer un autre Cœur , qui n'estoit point enflamé avec ces mots à l'entour, *S'il pouvoit y eſtre ſenſible.* A coſté des Chifres estoient de petits vases brulans , avec ces mots au deſſus, *Rien de plus pur* , tout cela en or ſur l'Azur , & tra-

vailé avec une propreté charmante. Aussi la Belle ne put-elle revoir celuy qui luy avoit fait ce galant Present sans luy dire entre autres choses que la veüe de son Oiseau l'avoit agreablement surprise, qu'elle en auroit soin & prendroit mesme plaisir à entendre son ramage.

Voicy une autre galanterie, faite par un homme d'un merite distingué. Une aimable Demoiselle ayant distribué un Gasteau le jour des Rois, il trouva un cœur de sucre au lieu de fève dans la part qui luy échut, & luy renvoya ce cœur le lendemain, avec ces Vers.

A MADEMOISELLE T.

Roy de la fève, ou Roy d'un
cœur,

Cela m'est tout égal; une telle aventure

Eût été pour un autre un favorable
ble augure ?

Mais moi, sur qui l'amour exerce
sa rigueur,

Je ne la prendray point pour mar-
que de bonheur.

Je veux plutôt du sort admirer la
caprice,

Qui m'a donné sans choix & sans
discernement.

Ce que je ne croy pas mériter un
moment.

Pour reparer son injustice

Et son bizarre aveuglement;

Souffrez, belle & jeune Bravette,

Qu'entre vos mains aujourd'hui
remette

Des biens qui ne feroient être trop
tôt rendus.

Puis que c'est à vous seuls à qui les
cœurs sont dus.

E 4

La galanterie n'a pas seulement lieu dans les choses où l'amour prend quelque part ; il suffit d'avoir de l'esprit pour la faire entrer dans celles qui sont les plus serieuses , & c'est ce qui a paru dans un present d'un Voile de Calice fort riche , fait depuis peu à Mr l'Archidiacre de Paris. Ce Voile estoit envelopé de telle sorte , qu'en dé-faisant le paquet , on voyoit d'abord des tasses de Porcelaine , des cueillers de Vermeil doré pour prendre du Café , & de petits pains de Sucre de la longueur du doigt. Pour mieux tromper celui à qui ce present estoit adressé , on avoit écrit sur le paquet , *Excellent Café*. Ces tasses & ces cueillers luy avoient esté prises par plaisanterie , sans qu'il s'en fust ap-

perceu, & on luy en faisoit la restitution, en envoyant le Voile, que l'on accompagne de ces Vers.

LE suis un petit present,
Ou que l'on donne, ou que l'on rend
Car n'est-ce pas un trait plaisant
De faire estrenne à qui l'on prend?



L'Etiquete trompe souvent,
C'est-là, dit-elle, en me celant,
Du vray Café de Levant.
Il est tres bon, tres-excellent;
Archidiacre sçavant,
Jugez en en le buvant.



Que dites-vous en me developant
Des Tasses, des Cuëillers, du Sacre
de Bantan?

Vous devinez en vous trompant.
Quoy donc, du Chocolat? N'en de-
mandez pas tant.



Comme à ce premier jour de l'an
 Je veux par tout rimer en an,
 Je ne sçaurois ainsi rimaant
 Me declarer en me nommant ;
 Mais voyez pour quelques momens
 Si vray je dis, ou si je mens.



Vous sçaurez donc énigmatique-
 ment

Qu'une * Viole, agreable Instru-
 ment,

Me declare suffisamment ;
 Car sans un grand dérangement,
 Sans m'y chercher péniblement
 Vous m'y trouverez seurement..
 C'est assez d'éclaircissement.
 Je vous souhaite le bon an.

* Viole est l'Anagramme de
 Voile.

Il y a près de quatre ans que
 les Peintres & les Sculpteurs.

de la Ville de Bordeaux formerent le dessein d'y établir une Academie de Peinture & de Sculpture, sur le modèle de celles de Paris & de Rome, Ils y trouverent d'abord de grandes difficultez qu'il fallut lever, & ayant eu enfin l'avantage d'en venir à bout, ils obtinrent l'Esté dernier les Lettres patentes qui leur estoient necessaires pour ce nouvel établissement. On peut dire que les soins de M. le Blond de la Tour, qui se trouva à la teste de sa Compagnie, n'y contribuèrent pas peu. Je ne vous dis rien de luy. Sa capacité est assez connue par le Livre qu'il a composé sur le mélange des couleurs. Ils choisirent M. l'Archevêque de Bordeaux pour leur Protecteur, & M. l'Abbé Bardin, Archidia-

cre de cette Eglise, leur donna une Salle dans le College de Guienne, dont il est Principal, avec l'agrément de Messieurs les Jurats, qui sont les Patrons de ce College. Par un Reglemēt de leurs Statuts, ils sont obligez de faire celebrer tous les ans une Messe solennelle pour la conservation de la Personne sacrée du Roy. Ils voulurent faire l'ouverture de leur Academie par une action digne de leur zele & choisirent pour cela le Dimanche 16. du mois passé. Ils posèrent le matin un Buste du Roy sur la porte de l'Academie au bruit d'un grand nombre de boëtes, qui tirerent encore plusieurs fois pendant le reste du jour. Sur les dix heures, M. l'Archevêque, accompagné de ses Vicaires Generaux & d'une

partie du Chapitre, M. le Marquis de Sourdis, Commandant dans la Province, suivy de beaucoup de Noblesse, Mrs les Jurats en habits de ceremonie, & un grand nombre de Personnes de qualité, de l'un & de l'autre Sexe, se rendirent dans la Chapelle du College, où l'on avoit élevé un Trône à la hauteur de cinq pieds, pour y placer le Portrait du Roy. La Messe y fut chantée par la Musique, & ensuite M. l'Abbé de Barré prononça le Panegyrique de Sa Majesté, avec une grace & une éloquence qui charmerent toute l'Assemblée. Il est impossible de parler avec plus de justesse, de goust & de discernement sur une matiere dont les tours même sont usez, & il feroit à souhaiter que la modestie ne s'op-

ne se fust pas à rendre public un
 Discours dont la lecture feroit
 mieux son éloge, que tout ce
 qu'on pourroit dire à son avan-
 tage. On commença le lende-
 main les Ecoles publiques de
 l'Academie, qui doivent conti-
 nuer tous les jours. Il y a déjà
 un grand nombre d'Elevés, &
 on ne doit esperer que de grāds
 fruits d'un établissement si uti-
 le. Si cette Academie a choisi
 M. l'Archevesque de Bordeaux
 pour son Protecteur, ce n'a pas
 esté seulement par la conside-
 ration qu'on doit à sa dignité ;
 mais encore parce qu'ayant de-
 meuré longtemps en Italie, il a
 une connoissance parfaite des
 beaux Arts. Vous sçavez que ce
 Prelat est de la Maison d'An-
 glure de Bourlemont, d'une des
 plus anciennes Noblesses de

France. Elle est alliée aux Maisons d'Arragon , d'Aquaviva , d'Aspremont, & autres Familles considerables. Elle a le titre de Duché d'Atry au Royaume de Naples. Ce Duché fut confisqué par les Espagnols, à cause que le Duc d'Atry de ce temps-là, s'estoit mis sous la protection de Charles VIII. lors qu'il fit la Conqueste de ce Royaume. M. de Bourlemont , presentement Archevêque de Bordeaux , fut envoyé à Rome en 1658. en qualité d'Auditeur de Rote pour la France. Pendant qu'il a exercé cette Charge, il a eu le soin des affaires du Roy en l'absence des Ambassadeurs de Sa Majesté, & fut Plenipotentiaire au Traité de Pise, où il obtint toutes les satisfactions que le Roy demandoit pour l'Arrenat com-

mis par les Corfes, Soldats de la Garde du Pape Alexandre VII. en la personne de Mr le Duc de Crequy Ambassadeur de France à Rome. Il a heureusement reussi dans plusieurs Negotiations tres - importantes. pour les Conclaves , pour le Mariage de la Reine de Portugal , avec le Prince Regent, Frere du Roy Alphonso, & pour toutes les affaires de consequence , concernant le service de Sa Majesté , qui ont passé par ses mains. Les sujets qui ont ces heureux Talens & ces grandes Prerogatives de lumieres & de sagesse ne manquent jamais de remplir avec beaucoup d'avantage les Postes où leur merite les fait placer:

Il arrive toujours quelque changement dans la Medeci-

ne. Son Altesse Royale Mademoiselle d'Orleans , ayant à choisir un premier Medecin , s'est enfin determinée à se confier à Mr de Provinçal , qui est du Corps de la celebre Faculté de Montpellier. C'est un homme qui possède toutes les Sciences dans un haut degré. Il y a plus de vingt ans qu'il employe les lumieres de son art dans les Armées du Roy avec beaucoup de succès , & une approbation generale: Depuis que Strasbourg est sous l'obeissance de Sa Majesté , il a toujours demeuré dans cette Place ; & c'est de là que cette Princesse l'a fait venir , ayant fait demander son congé à la Cour , pour l'avoir à son service. Il n'est pas seulement des plus habiles dans ce qui regarde sa Profession , mais

il a d'ailleurs tout le mérite d'un fort honneste homme.

On a imprimé un Livre nouveau, qui doit estre fort utile à ceux qui s'adonnent à la Medecine. Il est de Mr Callard de la Duquerie, Professeur Royal à Caën, & contient l'étymologie de plus de trois mille mots qu'il a expliquez dans les Ecoles publiques de Medecine, à la priere de ceux qui sont venus prendre ses Leçons. Ce Livre est intitulé *Lexicon Medicum Etymologicum*, & se debite chez le Sr Michallet, rue S. Jacques, à l'Image de saint Paul.

Quant au Livre de Mr Minot dont je vous parlay la dernière fois, & que vous craignez que vos Amis ne trouvent pas aisément, parce que je ne vous en ay pas assez bien marqué le

Titre, je vous diray qu'il se trouve rue S. Jacques au Saint-Esprit, & qu'il est intitulé, *De la nature & des causes de la Fièvre, du legitime usage de la Saignée, & des Purgatifs, avec des experiences sur le Quinquina, & des reflexions sur les effets de ce Remede.*

On debite depuis peu un autre Livre nouveau, rue de la Harpe, à la Sphere. Il a pour titre, *Caracteres naturels des Hommes*, & contient cent Dialogues. M. Bordeló en est l'Auteur. Son nom vous est connu par plusieurs autres Dialogues de sa façon sur les choses difficiles à croire, que vous avez lus avec plaisir dans mes Lettres. Je croy que ces nouveaux Dialogues ne seront pas moins de vôtre goût. Ils sont courts, & l'ont y

trouve d'abord le Fait, ce qui n'est pas ordinaire. Il faut qu'un Auteur prenne beaucoup de pouvoir sur son esprit pour l'arrêter quand il veut.

Je viens à un Livre que vous attendez depuis long-temps, & pour lequel le bruit qu'il a fait dans les lectures, vous a prevenü avec beaucoup de justice. C'est un Poëme de Mr l'Abbé de Villiers sur l'Amitié. Il est divisé en quatre Chants. Le premier renferme une description des avantages de l'Amitié en general. Le second roule sur le choix des Amis; le troisième sur les Vices qui peuvent corrompre l'Amitié, & favoriser l'entestement, ou la lâcheté des Amis, & le quatrième enseigne quels sont les principaux devoirs de l'Amitié. Vous sça-

vez par tout ce que vous avez
 veu de Mr l'Abbé de Villiers ,
 qu'il a l'esprit fin , aisé , delicat ,
 & que tous ses Vers partent de
 Source. Combien a-t-on fait
 d'éditions de *l'Art de Prescher* ,
 & avec quel plaisir ne l'a-t-on
 pas leu , quoy qu'elles ayent
 esté faites sur une Copie de-
 robée , & par consequent im-
 parfaite & peu correcte. On en
 a déjà fait trois des *Reflexions sur*
les Defauts d'autrui , & il ne faut
 rien de plus pour justifier de
 quelle beauté sont ses Ouvra-
 ges. Le dernier *de l'Amitié* , est
 assurément digne de luy. Vous
 y verrez du sublime & de l'a-
 greable. Aussi peut on dire
 qu'il a trouvé l'art d'y conser-
 ver tout le sel , & tout l'agre-
 ment de la Satyre , en y obli-
 geant pourtant tout le monde.

Je vous parlerois plus amplement de cet excellent Ouvrage, si je n'estois asseuré qu'en le lisant, vous le trouverez beaucoup au dessus de tous les Eloges que j'en pourrois faire. Ce Livre se vend chez le Sr Barbin.

J'achevray cet article en vous apprenant une chose qui vous fera sans doute agreable. Vous vous estes plainte plusieurs fois, ainsi que bien d'autres, du peu de soin que les libraires de Paris avoient eu des Oeuvres de Mrs Corneille Freres, dont ils donnerent en 1682. une Edition en neuf volumes si pleine de fautes, soit pour un grand nombre de Vers entiers oubliez, soit pour une infinité de mots changez, ou obmis, qu'on peut dire que c'est ne les

point avoir, que de les avoir d'une édition si defectueuse. Il est impossible d'y trouver du sens en beaucoup d'endroits. Les personnages y sont souvent confondus. On donne à l'un ce qui appartient à l'autre, ou l'on donne au même Acteur sans rien separer, ce que deux Acteurs doivent dire. Il n'y a presque point de Pièces où l'on ne trouve plusieurs fois quatre masculins, ou quatre feminins de suite, & cela est cause qu'on ne connoist presque rien en ce qu'on lit. Vous serez bien aise de sçavoir qu'on a enfin reparé cette negligence par une nouvelle Edition, qui commence à se débiter. On s'est si bien appliqué à la rendre correcte, qu'on a lieu de croire que le public en fera content. *Le Thea.*

177 de feu Mr de Corneille qui estoit en quatre parties , est presentement separé en cinq, & on l'a fait afin que les Volumes étant moins gros , se puissent ouvrir plus facilement. Les Examens particuliers de ses pieces qui estoient tous ensemble au commencement de chaque Volume , ont esté mis chacun à la fin de chaque piece ce que l'on a cru plus à propos, parce qu'il est naturel de lire un ouvrage, avant que de lire l'examen que l'on en fait. On trouvera plusieurs changemens dans les cinq Volumes qui ont pour titre, *Poëmes Dramatique*, & qui sont de Mr Corneille son Frere. Ces changemens regardent ce qu'il a trouvé dans ses Pieces de moins correct pour la Langue, & sur tout plusieurs façons de parler

parler, qui estoient encore autorisées par l'Usage il y a vingt ans, comme *alors que*, pour *lors que*, *lors pour alors*, *dedans*, *dessus*, & *dessous*, pour *dans*, *sur* & *sous*. Le quatrième Volume a esté augmenté du *Festin de Pierre* dont les Comédiens donnent chaque année plusieurs representations, & qui n'est pourtant de luy, qu'en ce qu'il a mis en Vers la Prose du fameux Moliere, à l'exception de quelques endroits un peu délicats, & des Scenes, où il paroist des Femmes au troisième & au cinquième Acte, & qui n'estoient point dans l'Original. On a mis aussi à la fin du cinquième Volume ses deux Discours qu'il a prononcez à l'Academie Française. Ces dix Volumes se débitent chez les Srs de Luines,

lanv. 1692.

F

Trabouillet , & Besogne.

Le Samedi 12. de ce Mois. Mrs de l'Academie Françoise s'estant assemblez pour la proposition du Sujet qu'ils jugeroient le plus propre à remplir la place que la mort de Mr le Clerca laissée vacante , Mr de Tourreil fut celui qui emporta la pluralité des Voix M. l'Abbé Regnier Secretaire perpetuel de la Compagnie , alla le lendemain rendre compte au Roy de ce qui s'étoit passé , & Sa Majesté agréa qu'ils le choisissent , ce qui fut fait dans l'Assemblée du 19. du mesme mois où par le second Scrutin tous les suffrages tomberent sur luy. C'est un homme de naissance , qui s'est toujours rendu fort considerable par les talens de l'esprit. Deux prix qu'il a rem-

portez pour les pieces d'Eloquence au jugement de l'Academie, étoient un préjugé favorable qu'il y mériteroit bien-tost une place, & l'excellente traduction qu'il nous a donnée des Harangues de Demostene, l'a fait voir tres-digne de la reputation qu'il s'estoit déjà acquise; mais ce qui est au dessus de tout, c'est de voir qu'un grand Ministre, infiniment éclairé en toutes choses, l'ait choisi comme un homme de Lettre, & d'un merite distingué pour l'attacher à Mr son Fils. Il sera receu le mois prochain dans la Compagnie, & ce sera un nouvel article pour la premiere Lettre que vous recevrez de moy.

Quoy que la Capitulation de Limeric ait esté faite dès le

mois de Septembre , elle ne laissera pas de paroître nouvelle , puis qu'il n'en a couru que tres-peu de copies , & que ce n'estoit mesme que des Extraits. D'ailleurs , cette Capitulation que je vous envoie traduite de l'Anglois, est un fort beau morceau d'Histoire à garder , & l'on en voit peu de mieux entendues , & de plus nettement expliquées. On peut dire aussi qu'il n'y en a jamais eu où il ait été permis au Peuple de tout un Royaume , de passer dans un autre. Le chagrin de ceux qui sont demeurez en Irlande fait voir que la plupart des Habitans en seroient sortis, s'il avoit esté facile de traverser les mers, & si ceux qui souhaitoient de passer en France n'eussent point manqué de Bastimens. On con-

noist par l'empressement des Irlandois à quitter leur Patrie, combien les François se sont fait aimer & estimer pendant le temps qu'ils ont esté en Irlande, puis qu'on a marqué tant d'ardeur pour les suivre, & pour venir voir la France, qui semble n'avoir esté attaquée de toutes parts, que pour faire mieux briller sa gloire, & luy donner lieu d'augmenter tous-jours le nombre de ses conquêtes.



126 **MERCURE**
ARTICLES
DE LA CAPITULATION
DE LIMERIK,

*Faite entre Mrs les Lieutenans
Generaux Duffon & de Tesse ,
Commandans en chef l'Armée
Irlandoise, d'une part ; & Mr le
General Guinkel , commandant
en chef l'Armée Angloise, d'au-
tre part : & autres Officiers Ge-
neraux qui ont signé ces Articles
le 19. Septembre 1691.*

I.

QU'il sera permis à toutes
sortes de personnes, de telle
qualité & condition qu'elles
puissent estre sans aucune exce-
ption , qui voudront sortir du
Royaume d'Irlande, de se reti-
rer outre Mer dans tel País
qu'ils voudront , excepté l'An-
gleterre, & l'Ecosse , avec leurs
Familles, Meubles , Vaisselles
d'argent & Joyaux.

II.

Que tous les Officiers Generaux, Colonels, & autres Officiers generalement quelconques, tant de Cavalerie, Dragons, que d'Infanterie, & tous Gardes du Roy, Cavaliers, Dragons & Soldats tels qu'ils puissent estre, & en quelques lieux qu'ils soient en garnison dans les Places & Postes occupez presentement par les Irlandois, ou campez dans les Comtez de Corke, Clare, & Kerri, & même ceux qu'on appelle Rape-ries, ou volontaires, lesquels voudront passer outre-Mer comme il est cy-devant dit, soit en Corps comme ils sont presentement composez, avec une partie d'iceux, ou avec leurs Compagnies, ou autrement, auront la liberte de s'embarquer

dans les lieux où seront les Vaisseaux qui devront les transporter sans qu'il leur soit fait aucun empeschement.

III.

Que toutes les personnes cy-dessus dites qui voudront sortir dudit Royaume pour passer en France , auront la liberté de le declarer dans le temps écheu cy-après marqué , sçavoir , les Troupes qui sont à Limerik Mardy prochain , la Cavalerie dans leur Camp Mercredy , & les Troupes qui sont disposées dans les Comtez de Kerri, Clarre, & Corke le 18. du present mois & en nul autre temps & que cette declaration sera faite pardevant M.de Fumeron Intendant François, & pardevant M.le Colonel Vyithers, & après que cette declaration se-

ra faite les Troupes qui devrôt passer en France, resteront sous la discipline & commandement des Officiers qui devront les y conduire.

IV.

Que tous les Officiers , tant Anglois qu'Ecossois , qui seront presentement en Irlande, profiteront aussi de la presente capitulation , tant par la jouissance de leurs biens en Ecosse, Angleterre & Irlande s'ils y veulent demeurer , que pour passer en France , ou dans tel autre Pays qu'ils voudront, s'ils desirent y aller.

V.

Que tous les Officiers Generaux François , l'Intendant , les Ingenieurs de Guerre , & d'Artillerie, & autres Officiers François, Estrangers , & autres ge-

F 5

neralement quelconques qui
sont dans Limerik, Rosse, Clar-
re, dans les Troupes, dans le
commerce ou autrement, & de
telle qualité & condition qu'ils
soient, auront aussi la liberté
de passer en France ou ailleurs,
& de s'embarquer avec tous
leurs chevaux, équipages, ar-
gent, vaisselle, papiers, & effets
de telle nature qu'ils puissent
estre, & M. le General Guinkel
leur fera pareillement donner
des Passe-ports, des Escortes
& des Vivres, tant par eau que
par terre, pour en faire en seu-
reté le transport depuis Lime-
rik jusque dans les Vaisseaux
où ils devront estre embarquez
sans payer aucunes choses pour
raison desdites voitures, ny à
ceux qui seront employez avec
leurs Chevaux, Charettes, Cha-
loupes & Bateaux.

V I.

Que s'il y a quelque chose desdits équipages, Marchandises, Chevaux, Argent, Vaiselles, & autres Hardes, & ustencilles, appartenant tant ausdites Troupes Irlandoises, qu'aux Officiers François, & autres particuliers tels qu'ils puissent estre, de pris ou pillé par les Troupes dudit General Guinkel, ledit General les fera rendre & restituer ou payer, selon l'estimation qui en sera faite par serment de ceux qui auront esté ainsi pillés, & lesdites Troupes Irlandoises & autres personnes de leur suite observeront le même ordre dās leur marche & leurs quartiers, & feront rendre ou payer ce qui sera aussi pris dās le Pays.

V I I.

Que pour faciliter ledit em-

barquement, le General Guin-
kel fournira cinquante Vais-
seaux du Port de deux cens ton-
neaux chacun, sans que l'on soit
obligé d'en payer aucune chose,
& en cas qu'il y en ait quelqu'un
d'une moindre charge, il en fera
fournir une plus grande quan-
tité qui supplera au deffaut de
ceux qui ne seront pas du Port
de deux cens tonneaux, & don-
nera aussi deux Vaisseaux de
Guerre pour embarquer les Of-
ficiers principaux, & servir d'es-
corte aux Vaisseaux de Charge.

VIII.

Qu'un Commissaire sera en-
voyé immédiatement à Corke
pour y visiter les Vaisseaux des-
tinez pour le transport desdites
Troupes, & voir en quel estat
ils sont pour les mettre en Mer,
& aussi-tost qu'ils seront prests à

faire voile, les Troupes qui doivent estre transportées marcheront en diligence par le plus court chemin, & s'il y a encore des hommes à transporter au delà de ce qu'il en pourra contenir dans lesdits cinquante Vaisseaux, ceux qui resteront quitteront la Ville Angloise de Limerik, & se mettront dans les quartiers qui leur seront marquez, & qui seront les plus commodes pour le transport desdites Troupes, où ils resteront jusqu'à ce que les autres vingt Vaisseaux qui seront fournis dans un mois au plus tard, soient prests, & en attendant ils pourront s'embarquer sur les Vaisseaux François qui pourront arriver icy.

IX.

Que lesdits Vaisseaux seront

fournis de fourages pour les chevaux, & de vivres nécessaires pour la subsistance des Officiers, Cavaliers, Dragons, & Soldats, & des autres personnes qu'ils pourront transporter, lesquels on payera après que le tout aura esté débarqué à Brest ou à Nante, sur les costes de Bretagne, ou dans aucun autre Port de France où le vent les portera, en payant au prix que le Roy a accoutumé de payer pour de pareils transports.

X.

Que pour la seureté, tant du retour desdits Vaisseaux que du paiement des vivres, il sera laissé des Ostages suffisans.

XI.

Que les Garnisons des Châteaux de Clarre, Rosse, & les autres Troupes d'Infanterie qui

font en garnison dans les Comtez de Corke, Clarre, & de Kerry, jouïront de la presente Capitulation, & ceux desdites Garnisons qui veulent passer en France, sortiront avec leurs armes, bagages; balle en bouche, tambour battant, méche allumée par les deux bouts, Enseignes déployées, & les provisions de bouche avec moitié des munitions de guerre qui y pourront estre, & passeront avec la Cavalerie, s'il n'y a pas assez de Vaisseaux avec le premier Corps d'Infanterie qui sera transporté après la Cavalerie, auquel effet Mr le General Guinkel leur fera fournir des voitures & des vivres, dont elles auront besoin pour leur subsistance pendant le temps qu'elles seront en chemin, en

payant pour lesdites provisions où ils les prendront dans leurs Magasins.

XII.

Que les Troupes de Cavalerie & de Dragons qui sont dans l'esdits Comtez de Corke, Kerri, & Clarre, jouïront pareillement de cette Capitulation, & qu'en attendant qu'on puisse faire embarquer ceux desdites Troupes qui veulent passer en France, il leur sera baillé des quartiers dans les Comtez de Clarre & de Kerry, separez de ceux des Troupes commandées par le General Guinkel, pour y subsister, en payant, à la reserve du fourage & de la pasture, qui leur seront fournis *gratis*.

XIII.

Que ceux de la Garnison de

Sleigo qui ont joint l'Armée Irlandoise, jouiront pareillement de la Capitulation, & qu'il sera envoyé un ordre à ceux qui sont chargez de les escorter, de les mener incessamment à Limerich par le plus court chemin.

XIV.

Que l'on pourra embarquer avec lesdites Troupes Irlandoises neuf cens Chevaux, compris les chevaux des Officiers, & que le transport en sera fait *gratis*, A l'égard des Cavaliers qui veulent rester icy, ils disposeront d'eux-mesmes comme bon leur semblera, en mettant leurs chevaux & leurs armes entre les mains de telles personnes que M.le General Guinel voudra.

XV.

Qu'il sera permis à ceux qui

feront préposez pour prendre soin de la subsistance de ceux de la Cavalerie qui voudront passer en France, dans les quartiers qui leur seront assignez, d'acheter du grain & du foin par tout où ils en pourront trouver, sans aucun empêchement, au prix du Roy, & qu'il sera permis d'en faire voiturer de toutes les autres provisions nécessaires de la Ville de Limeric, & pour cet effet M. le General Guinkel fera fournir les voitures nécessaires pour les transporter dans les endroits où lesdites Troupes doivent estre embarquées.

X V I.

Qu'il sera permis aussi de se servir du foin qui est en provision dans le Comté de Kerri, pour la nourriture des chevaux de la Cavalerie qu'on embar-

quera, & s'il n'y en a pas suffisamment, qu'il sera permis de faire acheter du foin & de l'avoine par tout où l'on en pourra trouver au prix que le Roy l'achete.

XVII.

Que tous les Prisonniers de guerre qui estoient en Irlande le 28. de Septembre, seront rendus de part & d'autre, & Mr le General Guinkel promet de s'employer pour faire donner la liberté pareillement à ceux qui sont en Angleterre & en Flandre.

XVIII.

Que le General Guinkel fera fournir les alimens & medemens necessaires aux Officiers, Dragons, Cavaliers & Soldats des Troupes Irlandoises, malades ou blesez, qui ne pourront

pas estre embarquez dans le premier embarquement que l'on fera, & après leur guerison, qu'il leur fera donner des Vaisseaux pour passer en France, s'ils veulent y aller.

XIX.

Qu'en signant la presente Capitulation, le General Guinkel donnera un Passeport pour envoyer un Vaisseau exprés en France, & qu'outre cela il fournira deux petits Bastimens de ceux qui sont presentement dans la Riviere de Limerich, pour transporter en France deux Personnes que l'on souhaite y envoyer pour informér de ce present Traité, & que les Commandans desdits Bastimens auront ordre de débarquer au premier Port où le vent les portera.

X X.

Que tous ceux desdites Troupes, soit Officiers ou autres, de tel caractère qu'ils puissent estre, lesquels voudront passer en France, n'en pourront estre empeschez pour dettes, ny sous aucun autre pretexte que ce puisse estre.

X X I.

Que si après la signature du present Traité, & avant l'arrivée de la Flotte Françoisse, il arrive une Cornette de France, ou autre Vaisseau destiné pour le transport des Troupes en quelque lieu d'Irlande que ce soit, le Passeport sera donné par Mr. le General Guinkel, non seulement pour envoyer qui on voudra à bord dudit Vaisseau, mais encore pour le faire venir dans le Port le plus

prés de l'endroit où les Troupes qui passeront en France , seront de quartier.

X X I I.

Qu'après l'arrivée de ladite Flotte on pourra y communiquer librement des quartiers des Troupes , tant pour aller que pour revenir , & particulièrement tous ceux qui auront des Passeports du Commandant de laditte Flotte , & du sieur de Fumeron Intendant.

X X I I I.

En considération de ladite Capitulation , les deux Villes de Limerich seront rendues & mises entre les mains de Mr le General Guinkel ou de telle autre personne qu'il commettra , dans le temps & les jours cy après , sçavoir la Ville Irlandoise jour de la signature du pre-

sent Traité. A l'égard de la Ville Angloise, elle restera avec l'Isle & le passage libre du Pont du Shaunou entre les mains des Troupes Irlandoises qui en composent presentement la Garnison, ou qui pourront venir cy-après des Comtez de Corke, Kerri, Clarre, Sleige, & autres lieux dont il est parlé cy-devant, jusqu'à ce que l'on trouve la commodité de les faire transporter.

XXIV.

Que pour empescher le desordre qui pourroit arriver entre la Garnison que M. le General Guinkel mettra dans la Ville Irlandoise qui luy sera cedée, & les Troupes Irlandoises qui resteront dans la Ville Angloise & l'Isle, où ils pourront rester jusqu'à ce que les

Troupes sur les premiers cinquante Vaisseaux soient parties pour la France, & non pour plus long-temps, l'on se retranchera de part & d'autre pour empêcher la communication desdites Garnisons, auxquelles il sera d'ailleurs deffendu de se rien dire. ou faire d'offençant, & si cela arrive, les contrevenans seront punis de part & d'autre.

XXV.

Qu'il sera permis à ladite Garnison de Limerich de sortir en une seule ou plusieurs fois selon qu'elle pourra estre embarquée avec armes & Bagage, Tambour battant, Mesche allumée par les deux bouts, Enseignes déployées, six pieces de Canon de fonte au choix des Assiegez, deux Mortiers, & la moitié de routes les Munitions de Guerre

Guerre qui sont dans les Magazins de ladite Place, & pour cet effet il en sera fait un Inventaire en presence de telle personne que le General Guinkel nommera le lendemain de la signature dudit Traité. •

XXVI.

Que tous les Magazins des Vivres resteront entre les mains de ceux qui en sont déjà chargés pour faire subsister ceux de l'Armée Irlandoise qui voudrôt passer en France , & en cas qu'il n'y en ait pas suffisamment dans lesdits Magazins , pour faire subsister lesdites Troupes pendant qu'elles resteront dans ce Royaume, le General Guinkel fera fournir les provisions nécessaires au prix que le Roy les achete, en luy donnant un estat des Troupes, & qu'il sera permis

Janv. 1692.

G

de faire venir toutes choses au Marché de Limerich, & dans les autres endroits , où lefdites Troupes seront en quartier , & s'il reste des Provisions dans les Magazins , lors que l'on rendra Limerich, il en sera fait une estimation pour en déduire le prix sur ce qui devra estre payé pour les Vivres qui seront fournis aux Troupes dans le passage de la Mer.

XXVII.

Qu'il y aura une cessation d'armes tant à l'égard des troupes de terre , qu'à l'égard des Vaisseaux François , Anglois & Hollandois qui seront destinez pour embarquer & transporter lefdites troupes, jusqu'à ce qu'ils soient de retour dās leurs Ports auquel effet ils seront munis de bons Passeports de part & d'au-

tre , tant pour les Vaisseaux que pour ceux qui sont à bord desdits Vaisseaux , & s'il arrive qu'il soit contrevenu par quelques Commandans, ou Capitaines des Vaisseaux, Officiers, Cavaliers, Dragons, Soldats , & autres personnes, ils seront châtiez de part & d'autre , & les torts seront reparez. Il sera envoyé de part & d'autre des Officiers à l'embouchure de la Riviere de Limerick , pour avertir les Commandans , tant de la Flotte Françoisse, que de la Flotte Angloise de la presente Convention , afin qu'ils observent entr'eux la Cessation d'Armes , comme il est-dit cy-devant.

XXVIII.

Que pour la seureté de l'exécution du present Traité dans

G 2

tous les Articles , il sera donné pour Ostages de la part des Assiegez , Messieurs , &c.

Et de la part de Mr le General Guinkel , Messieurs , &c.

XXIX.

Que si avant l'exécution du present Traité , il arrive quelque changement dans le Gouvernement de l'Armée , qui est presentement sous le Commandement du General Guinkel , tous ceux qui seront pour cet effet établis & ordonnez , seront obligez d'exécuter & faire ponctuellement tout ce qui est contenu en la presente Capitulation , sans permettre qu'il y soit contrevenu en aucune maniere.

Treize ou quatorze mille Irlandois étant arrivez à Brest suivant cette Capitulation , &

le General Salsfield y estant attendu avec quatre mille , qui manque de Bâtimens, n'avoient pû accompagner les premiers qui ont passé , le Roy d'Angleterre partit de S. Germain en Laye le 15. du mois passé pour aller voir ces Troupes , & coucha à Etampe. Il arriva le 16. à Orleans , & logea au Palais Episcopal , où M. l'Evesque luy avoit fait preparer un magnifique souper. Il en partit le 17. dans le Carrosse du même Prelat qui le mena jusqu'à Nostre-Dame de Clery , où il prit la Chaise de Poste dans laquelle il a fait tout le reste de son Voyage. Il alla coucher à Tours. M. l'Archevesque, & M. de Mironenil, Intendant de cette Generalité, vinrent le recevoir une lieüe au de-là de la Ville. Sa

Majesté descendit au Cloistre de S. Martin, dans la Maison de M. l'Abbé Milon, Chanoine de l'Eglise de Tours, & Elle y fut traitée magnifiquement avec M. le Duc de Barvick, & toute sa suite par M. de Miromenil qui loge dans cette Maison. Le lendemain Elle entendit la Messe au Tombeau de S. Martin. Mrs du Chapitre, qui est un des plus anciens, & des plus nombreux du Royaume, l'attendoient à la porte de leur Eglise, où M. l'Abbé Bernin qui en est Tresorier & Chanoine, & M. l'Abbé de Gallizon qui en est Chantre & aussi Chanoine, luy donna une portion de la vraye Croix à baiser. Ensuite ces deux Messieurs, tout le Clergé & le Peuple qui estoit accouru en foule, conduisirent ce Monarque au Tóbeau

de S. Martin, où la Messe fut célébrée par M. l'Abbé du Champ Camerier, de la même Eglise, assisté de ses Marguilliers. Sa Majesté se mit à genoux au pied du Sepulchre sur lequel on avoit placé une partie du Chef, & une autre du Bras de S. Martin, & un Crucifix au milieu, & donna toutes les marques de l'ancienne piété de nos Rois envers ce S. Lieu, où à commencer par Clovis, on les a veu venir dans tous les temps implorer l'assistance Divine. La Messe finie, le Roy d'Angleterre & toute sa suite admirerent en s'en retournant la grandeur & la magnificence de ce Temple, qui est un des plus vastes & des plus anciens Edifices qui nous soient restez du cinquième siècle de l'Eglise. Elle fut premièrement

bâtie de la maniere que nous la represente Gregoire de Tours au Livre second de son Histoire. Ce Prince étant sorty de Tours le 18. au matin par la Porte de Charlemagne, poursuivit sa route vers Angers, & coucha dans l'Hôtel de Ville, à l'appartement du Maire, qui luy donna un grand Soupé. Il alla le 19. coucher à Nantes, où il fut conduit par M. le Maréchal d'Estrées qui estoit venu trois lieuës au devant de luy. Il y séjourna trois jours, pendant lesquels il fut toujours magnifiquement regalé par ce Maréchal.

Le 22. il partit pour Rhedon, & disna à Blain chez M. le Duc de Rohan, qui estoit venu au devant de ce Monarque, avec plusieurs Gentilshommes des plus

considerables du Pays. Il fut traité à Rhedon par Messieurs de Ville , & a esté ainsi regalé dans toutes les Villes où il a sejourné jusques à son arrivée à Rennes , où Sa Majesté a demeuré depuis le premier de Janvier jusques au septième. M. le Maréchal d'Estrées le traita pendant tout ce temps, hors le jour des Rois , que M. l'Evesque de Rennes , de la Maison de Beaumanoir , luy donna un fort grand repas. Ces cinq ou six jours furent employez par ce Prince à travailler avec Mr le Maréchal d'Estrées, & Mrs d'Usson & de Tescé , & les Officiers generaux , à distribuer en Regimens les Troupes Irlandoises , tant Infanterie que Cavalerie. Il est impossible d'exprimer l'amour & l'atta-

chement qu'elles ont marqué pour leur légitime Souverain, les Malades mesme s'estant voulu trouver aux Reveuës qui ont été faites. Le Roy d'Angleterre en partant de Rennes alla coucher à Cande, frontiere de Bretagne & d'Anjou. Le 8. il en partit pour Saumur, où il coucha chez le Lieutenant General. Il fut traité par la Ville le 9. & alla coucher à Blois. Le 10. il passa à Orleans, où il fut encore traité magnifiquement à dîner par Mr l'Evesque. Il coucha à Tours, & arriva le 11. à S. Germain. J'ay oublié de vous dire qu'à Moncontour Mr le Marquis de la Coste, Lieutenant de Roy de la Basse-Bretagne, donna à souper à ce Monarque, & à dîner le lendemain à Lambale. Mr le Comte

de Coëtlogon , Lieutenant de Roy de la Province , luy fit aussi préparer à dîner à la Trinité , & il fut traité à Quintin aux dépens de Mr le Maréchal de Lorge. Mr le Duc de Barvvich l'a toujours accompagné ainsi que Mr Sastort , Gentilhomme servant à sa chambre , Mr de la Motte , Enseigne des Gardes du Corps , & Mr de Louvin , Ecuier du Roy. Ces deux derniers sont Officiers de Sa Majesté , & servent auprès de Sa Majesté Britannique.

Sur la fin du mois passé , le Roy fit la distribution des Benefices , & donna l'Abbaye de Savigny , Ordre de S. Benoist. Diocese de Lyon , à M. l'Abbé Bosuet. Il est Fils de M. Bosuet , Maistre des Requestes & Intendant à Soissons , d'une

Famille de Bourgogne, & Neveu de M. l'Evesque de Meaux, dont les Ouvrages pour la Religion, rendront à jamais la mémoire celebre, ainsi que le choix que Sa Majesté en avoit fait pour l'éducation de Monseigneur le Dauphin, & qui avoit esté mis auprès de Madame la Dauphine, en qualité de son premier Aumonier. Ce jeune Abbé qui marche avec gloire sur les pas d'un si grand homme, & qui a fait tous ses Actes en Theologie, avec un éclat, & un applaudissement extraordinaire, a déjà acquis tout ce qu'on peut souhaiter dans une personne de son caractère.

L'Abbaye de la Rivour, Ordre de Cisteaux, Diocese de Troyes, a esté donnée à M. l'Ab-

bé Fleury , Aumonier du Roy qu'il a l'honneur de servir il y a long-temps dans cette Charge. Il est de Montpellier, d'une Famille très-considérable, & joint à beaucoup d'esprit toutes les vertus qui s'ont nécessaires à ceux qui s'engagent dans l'Eglise. Ses manieres sont aisées, & le rendent d'un commerce fort agreable.

M. l'Abbé de Bessay de Lusignan, a eu l'Abbaye de Bœuil, Ordre de Cisteaux, Diocese de Limoges. Le nom de Lusignan est connu de tout le monde, & le choix que le Roy a fait de luy pour cette Abbaye, ne permet point de douter de son merite.

M. de Grammont ; Evêque de Philadelphie, Grand Doyen de l'Eglise de Besançon, Abbé

de montbenoist, & de Bitaine, Prieur de Beaupré, & maistre des Requestes au Parlement de Besançon, a esté pourveu du Prieuré de montau, Ordre de Cluny, Diocese de Besançon, vacant par la mort de M. l'Abbé Maréchal. Il est Neveu de M. l'Archevesque de Besançon, & Frere de Mrs les Marquis, Comte, & Chevalier de Grammont, tous trois Colonels de Dragons. Ils servent avec une distinction si avantageuse, qu'il ne se passe aucune action considerable dans nos Armées, où ils n'ayent part. Il est vray qu'on peut dire presque la mesme chose de tout ce qu'il y a d'Officiers & de Soldats Comtois dans les Troupes de Sa Majesté. Cette Province en fournit beaucoup au Roy, & a elle seule huit Regimens au

service, tant Cavalerie & Dragons, qu'Infanterie, sans comprendre un Regiment de Milice qui est un des plus beaux du Royaume, & quantité d'Officiers qui servent dans d'autres Troupes. Aussi Sa Majesté en est-elle si contente, qu'Elle ne les regarde pas moins favorablement que ses anciens Sujets. Elle a donné depuis à M. le Marquis de Laubespain, Capitaine de Chevaux dans Gevres, la survivance de la Charge de Chevalier d'honneur au Parlement de Besançon, que possède M. le Comte d'Arintreau Laubespain son Pere, & ce qu'il y a de plus agreable dans ce don c'est que Sa Majesté luy remet en consideration de ses services la somme à laquelle cette Charge eust esté taxée, aussi-bien que tous

tes celles de ce Parlement, pour les rendre hereditaires. Il y a plus d'un siecle qu'elle est dans la Famille de M. le Marquis de Laubespain, dont un des Ancestres estoit Secretaire d'Etat de Charles Quint. Cette Famille est Illustre, & alliée de celles de Grammont, de Vaudrey de S. Maurice, de la Baume, de Vaubecourt, &c.

Le 22. du mois passé, Messire Hugues de Bar, Evesque de Leiroute, mourut dans son Palais Episcopal. Il estoit issu de l'ancienne Maison de Bar au bas Limosin, & Fils de Messire Guy de Bar, Lieutenant General des Armées de Sa Majesté, Gouverneur des Ville & Citadelle d'Amiens, & grand Bailly de Picardie C'estoit un Prelat d'une vertu & d'une piété singu-

liere, qui donnoit tous ses soins au soulagement des Pauvres. Il avoit beaucoup de doctrine, & une grande application à remplir tous ses devoirs envers ceux qui estoient commis à sa conduite, ce qui l'attachoit si fort à son Diocese, que bien que ses charges n'en fussent pas grandes, on ne l'a presque point vu depuis vingt ans à la Cour; encore n'y est-il venu que pour les affaires pressantes de son Eglise. Il a fait bastir à ses dépens un Hostel Episcopal, où il y a un tres-beau jardin en terrasse, pour loger ses Successeurs. Les Evesques de Leiroute n'en avoient point eu depuis les guerres de la Religion. Il a fait aussi construire à ses dépens un Seminaire pour élever des Sujets dignes de servir l'Eglise.

Le 30. du mesme mois, l'Eglise de Tours perdit Messire Gabriel Remon, qui en estoit Chanoine dès l'an 1618. & Prevost de Leré. Il s'étoit rendu recommandable par son exacte assiduité aux Offices divins, & par sa grande charité envers les Pauvres. Longtemps avant qu'il mourust il avoit distribué tous ses biens à son Eglise, aux Monasteres, & aux Hôpitaux, & n'en avoit retenu que ce qu'il en falloit pour ses funérailles, & pour n'estre point à charge à sa Famille après sa mort. Depuis trois ou quatre ans il passoit tous les jours de son extrême vieillesse dans le Chœur à l'Office, & dans l'enceinte du Tombeau de S. Martin, au pied des Autels, & devant un Crucifix dans sa cham-

bre. Les Riches ne l'ont pas moins regretté que les Pauvres, qui le regardant comme leur Pere, ne pouvoient quitter son cercueil, ny abandonner celuy qui pendant sa vie avoit eu pour eux des entrailles de misericorde. Le Prieuré de Leré qu'il possédoit est un Personnat, ou dignité de l'Eglise de S. Martin de Tours, qui le rendoit Chef du Chapitre de Leré en Berry. Ce Chapitre, tant pour le spirituel que le temporel, dépend de cette grande Eglise, à qui avec le Prevost appartient le Fort & la Ville de Leré.

Le Mercredy 2. de ce mois, Messire Nicolas Cheron, Doyé de Bourge, Abbé de la Chalade & Official de Paris, mourut icy après une longue maladie. Il estoit parvenu par son seul me-

rite à estre l'Arbitre de presque tous les Ecclesiastiques, qui avoient des differens considerables. Tous les Evêques prenoiênt son conseil, & quelques affaires qui arrivassent dans leurs Eglises, elles ne leur donnoient aucun embarras par la certitude où ils se voyoient qu'avec l'avis & le secours de M. Cheron, il n'y en pouvoit avoir de si difficiles dont ils ne vinssent à bout. Le Clergé de France, à qui il avoit rendu des services tres-importans pendant le cours de plus de quarante années, luy avoit donné une Pension considerable, afin d'estre en droit de le consulter dans les occasions qui s'en offriroient. M. l'Archevêque de Paris qui connoissoit sa capacité & son merite, l'avoit attaché icy pour tra-

vailler avec luy dans les grandes affaires que Sa Majesté luy confie , ou que la connoissance que l'on a de sa justice luy attire de tous ceux qui ont besoin de protection pour faire leur devoir , ou qui languissent dans l'oppression.

On a eu nouvelle que Messire Michel le Vayer, Chanoine & Doyen de l'Eglise du Mans, estoit mort le 22. du mois passé. Il avoit esté auparavant Archidiaque de la mesme Eglise, après quoy il fut Doyen de l'Eglise Royale de S. Pierre de la Cour de la mesme Ville, & enfin le Chapitre de l'Eglise Cathedrale éleut pour son Doyen en 1677. sur la démission de M. de Lamoignon, Evêque de Rennes. Il avoit esté Aumônier de feuë Reine Mere de Sa Maje-



sté, Official de M. de Lavardin, Evêque du Mans , & ensuite grand-Vicaire de M. de la Vergne de Tressant son Successeur. Il étoit Fils de Messire René le Vayer, Lieutenant General de la Senechaussée du Maine, & Maire de la Ville du Mans , qui fut ensuite Intendant de la Generalité d'Arras. Ce Magistrat, à qui son merite avoit acquis une estime generale, eut cinq Fils , dont l'Aîné qui succeda à la Charge de Lieutenant General mourut jeune, & laissa un Fils unique , qui est Maître des Requestes. Le second fut Messire Michel le Vayer, Doyen de l'Eglise du Mans, dont je vous apprens la mort. Le troisième est Messire Jacques le Vayer, qui remplit presentement avec beaucoup

de gloire la Charge de Lieutenant general. Le quatrième fut Meflire Roland le Vayer de Boutigné, maître des Requestes, & Intendât de la generalité de Soissons, qui quelque temps avant que de mourir, se retira en une de ses Terres, où il fit comoiſtre viſiblement que c'étoit la Grace qui l'y avoit attiré, pour achever par la retraite ce qu'il n'avoit qu'ébauché pendant qu'il eſtoit dans les Emplois. M. le Vayer, Conſeiller au Parlement de Paris, eſt ſon Fils. Le dernier de ceux de René le Vayer eſt Mefſire Charles le Vayer, Grand Archidiaque de l'Egliſe du Mans, Docteur de Sorbonne, qui par une vie exemplaire fait voir qu'il n'a pas eſté oublié dans le partage des benedictions celeſtes

que Dieu répand sur cette Famille. M. le Vayer , presentement Lieutenant General , a quatre Fils; sçavoir M. le Vayer de Vandœuvre, Conseiller en la Cour des Aides. M. le Vayer de Bressac, M. le Vayer de la Saufsaye, Docteur de Sorbonne , & Chanoine en l'Eglise du Mans, & M. le Vayer de Rendonné , aussi Docteur de Sorbonne. Ces trois derniers se sont dediez au service des Autels par le Sacerdoce , & remplissent leurs devoirs avec une exactitude tres-édifiante. La nature avoit donné à feu M. le Vayer, Doyen de l'Eglise du Mans, une prestance qui ne contribuoit pas peu à donner du relief aux talens de son esprit, & à cette éloquence qui est comme naturelle à tous ceux de sa Maison. Il avoit souvent

vent presché devant le Roy, & la feuë Reine sa mere, & avoit paru avec applaudissement en plusieurs Chaires de Paris. Il faisoit de temps en temps des Discours pleins d'édification dans le Chapitre dont il estoit le Chef, & on l'a veu plusieurs fois parler sur le champ dans des occasions impreveuës, avec autant de facilité, que s'il avoit eu beaucoup de temps pour s'y preparer. Son zele pour la Discipline ecclesiastique dont il sçavoit parfaitement bien les Loix, ne luy atiroit pas moins de veneration que la regularité de sa vie, qui estoit pour tout le monde une perpetuelle exhortation à la Vertu. Il est mort après un mois de Maladie, & a eu pendant ce temps un jugement sain & entier, dont il a

Janv. 1692.

H

fait tout le bon usage que doit faire un veritable Chrestien.

Les Vers que vous allez lire sont d'une personne de vostre sexe , qui les a faits lors qu'elle estoit attaquée d'une maladie qu'elle sçavoit incurable , & peut-estre vous sembleroient-ils marquer trop de fermeté, si les deux derniers ne faisoient connoître , que la tranquillité qu'elle montre , venoit de la confiance qu'elle avoit en la misericorde de Dieu.

*Bientost la lumiere des Cieux
Ne parroistra plus à mes yeux.
bientost quitte envers la Nature,
Je vais dans une nuit obscure
Me livrer pour jamais aux douceurs
de sommeil
Je ne me verray plus par un triste
reveil*

*Exposée à sentir les troubles de la
vie.*

*Mortels , qui commencez icy bas
votre Cours*

*Je ne vous porte point d'envie
Vostre sort ne vaut pas le dernier de
mes jours.*



*Viens , favorable Mort , viens bri-
ser les liens*

*Qui malgré moy m'attachent à la
vie.*

*Frappe , seconde mon envie.
Ne point souffrir est le plus grand
des biens.*

*Dans ce long Avenir j'entre l'esprit
tranquille.*

*Pourquoy ce dernier pas est il si re-
douté ?*

*Du Maître des Humains l'éternelle
bonté*

*Du malheureux Mortel est le plus
seur azile.*

M. le marquis du Guast a épousé depuis peu mademoiselle de Chasteauneuf, riche heritiere d'Avignon. M. l'Evêque de Cavaillon, Oncle de ce Marquis, fit le Mariage dans l'Eglise des Dames Religieuses de S. Laurens en presence de la plus part des personnes qualifiées de la Ville, qui allerent ensuite dîner chez la Mariée, où M. l'Archevesque Vicelegat se trouva. M. le Marquis du Guast est d'une tres-ancienne famille, qui se sôtient encore noblement en Italie, où elle possède depuis deux cens ans les Marquisats de Serralonga, & de Castellazo, & en France ceux de Monsgaugié & de Lussai au Maine. Elle a donné un Grand Maistre à l'Ordre de S. Jean de Jerusalem. Louis du Guast, Fils

de Rostafa, & de Louïse de Venasque estoit Chevalier de cet Ordre dès l'année 1314. Il y a eu de cette Maison deux premiers Maistres d'Hostel des Rois de Sicile, René & Loüis, des grands Mareschaux de Logis, des grands Maistres des Eaux & Forests, des Capitaines & Lieutenans aux Gardes, des Gouverneurs de Places, des Chevaliers de l'Ordre du Roy, & en Italie des Generaux d'Armée, & des Vivres. Elle a receu encore beaucoup d'éclat par les Alliances qui y sont entrées depuis qu'elle habite au Comtat Venaissin, & en France où elle s'est alliée des Maisons d'Aussane, Seigneurs de Menerbe, de Renouard, Seigneurs de Vacluse, de Venasque, Seigneurs de Mandene, d'estienne

Seigneurs! de Lambesc, de Remond, de Roux Beauvezet, de Fourneur, de Vassadis, de Varadier S. Andeol, de Chaouffet, de Lopis, de Fortier, de Sade, de Montmorency, Thuri, de Bretagne-Avaugour de Nereftang, de Verdun, de Cottelier, &c. Elle porte d'Azur à cinq bezans d'or 2.2. & 1. On tient que cette Maison est encore alliée avec la maison de Lorraine, par le Mariage de la feuë Princesse de Phalsbour, Sœur de feu Madame la Duchesse d'Orleans!, Tante du Roy, avec Dom Carlo Guasqui.

En vous envoyant le Journal du Siege de Monmelian, le mois passé, je vous dis que le Roy Henry IV. ne l'avoit pû prendre, & vous avez crû, parce que je ne m'expliquay pas assez.

clairement, que les Troupes de ce monarque en avoient levé le Siege , mais les choses ne se passerent pas ainsi. Il est vray que ce monarque voyant les difficultez qu'il y avoit à dresser des Batteries contre une roche, panchoit à se retirer de devant la Place , quand l'Esdignieres , qui connoissoit mieux que tout autre l'estat & le pouvoir de ceux qui la défendoient se soumit à payer les frais de l'Armée si dans un mois il ne se rendoit maître de monmelian par force ou par composition. Ainsi le Roy luy laissa la conduite de ce Siege, pendāt qu'il passa vers le Genevois & Fouffigny , & qu'en se faisant montrer les passages des montagnes par où le Duc de Savoye pouvoit entrer de ce costé-là, il donna ordre à

toutes les avenues. La Place fut remise le 16. Novembre de l'année 1600. entre les mains du marquis de Crequi, gendre de l'Esdiguieres, à qui on en avoit destiné le Gouvernement. Si elle estoit alors tres-importante, elle est devenuë bien plus considerable par les travaux qu'on y a faits en divers temps. Depuis le détail que je vous ay envoyé de sa prise, j'ay lû plusieurs Relations du Siege, qui m'ont fait voir qu'il a esté tres-beau & tres-vigoureux, & que non seulement Monmelian peut estre mis au nombre des plus fortes Places, mais qu'il pouvoit mesme passer pour une Place imprenable. Cependant malgré la difficulté du terrain, on y a poussé les travaux de tous côtez jusques à la portée du Pi-

stolet , & nos Bombes qui ont toujours desolé les Assiegez , ont souvent enlevé des gens dans la Place , & entre autres un Gentilhomme d'Annecy , & un de Chambery , nommé M. de Villeneuve. Quoy que les Assiegez ayent paru quelquefois tranquilles , & ayent fait peu de feu , ils en ont fait assez en d'autres temps pour étonner les plus intrepides , & quand ils employoient les barils de poudre , les pots à feu & les Carcasses , c'estoit en si grand nombre, qu'on en a souvent vu les chemins éclairer à une lieue à la ronde. La prise d'une Place si bien défendue , & qui d'ailleurs se défendoit d'elle-même par sa situation & les avantages que la nature luy a donnez , doit couvrir d'une gloire immortel-

le ceux qui sont venus à bout de l'emporter. Aussi en ont-ils mérité beaucoup, & la descente du fossé est une des plus vigoureuses actions qui aient jamais été faites. Les nôtres s'en emparèrent en plein jour, & pousferent la galerie qui conduisit le mineur au Bastion. Les grenadiers & les Fuseliers étoient retranchez sur le bout du glacis pour favoriser cette descente. Les Ennemis demeurèrent si surpris de la vigueur & de l'intrepidité avec laquelle on les attaqua, qu'ils connurent bien que leur perte estoit prochaine & quand la Bombe qui nous fut favorable ne seroit pas tombée, ils n'auroient pû conserver la Place encore plus de trois jours. Lors que les ennemis creurent devoir capituler, le Major ayant

paru , parla en ces propres termes à M. de Genlis , Brigadier de jour. *Je viens de la part de M. le Marquis de Bagnasc , pour sçavoir , Monsieur , si après avoir défendu si vaillamment la Place , & combattu si long-temps pour son Prince , il n'y a pas moyen d'avoir capitulation.* On entra ensuite en pourparler , & après plusieurs contestations, on convint de la capitulation suivante.

CAPITULATION

Faite entre M. de Catinat , Lieutenant General , commandant en chef les Armées de Sa Majesté en Italie : Et M. le Marquis de Bagnasc , Gouverneur de S A R. au Fort de Monmelian.

IL a esté convenu que M. le Marquis de Bagnasc livrera demain 22. Decembre , aux

H 6

Troupes du Roy , à huit heures du matin , la Porte du Fort de Montmeillan , de maniere qu'il n'en reste aucune entr'elles & celles de S. A. R. lesquelles ne devront estre separées que par des Sentinelles.

La Garnison sortira après demain 23. par la Brèche , Tambour battant , Mèche allumée , Balle en bouche , & Drapeaux déployez.

Ladite Garnison sera conduite jusques à Veillane avec une feure escorte , & par le chemin le plus court de la maurienne.

A cause de la difficulté du transport de trois pieces de Canon qui ont été accordées à M. de Bagnasc , il a été convenu qu'il en seroit remis à Turin trois pieces choisies à Pignerol , de celles qui y sont aux Armes de S. A. R.

Il a esté convenu que l'Etape sera fournie aux Troupes de la Garnison de monmeillan jusques à Veillane, ainsi qu'elle est fournie aux Troupes de Sa majesté, & qu'elles ne feront point au dessus de cinq lieues.

Il a esté convenu que les Prisonniers seront rendus de part & d'autre.

Lors que la porte aura esté livrée demain aux troupes du Roy, comme il est dit cy-dessus, les clefs des Magazins des munitions de guerre & de bouche seront remises aux Officiers des troupes du Roy qui auront esté nommez.

Il a été convenu que les meubles & effets, tant des Officiers de la Garnison, que Soldats & autres gens, qui auront esté mis dans lesdits Magasins par pré-

caution contre la Bombe, seront remis à ceux à qui ils appartiennent.

Il a esté convenu que M. le Marquis de Bagnasc, tous les autres Officiers, Sergens & Soldats, pourront sortir tous leurs effets, tant denrées combustibles, qu'autres meubles, & les faire transporter en tels lieux que bon leur semblera, en toute seureté.

Il est convenu qu'il sera fourni des chariots & autres voitures à M. de Bagnasc, pour transporter ses meubles en Piémont, ainsi qu'aux autres Officiers de la Garnison.

Il a esté convenu qu'il seroit fourni, aux dépens de sa Majesté, des chevaux de selle pour M. de Bagnasc, Mrs les Officiers Volontaires & principaux Domestiques.

Il a esté convenu que M. de Catinat employeroit ses offices auprès de sa Majesté, pour que les Officiers Savoyards de ladite Garnison qui se retireront en Piémont, ne seront nullement inquietez pour leurs biens, au contraire seront reestablis dans ceux qui leur auront esté confisquez à cause de la guerre.

Il a esté convenu que l'on ne débaucheroit point les Soldats de la garnison.

Il a esté convenu que s'il y a quelques Officiers, Sergens ou Soldats qui par cause de blessures ou maladie ne puissent pas suivre le gros de la Garnison, ils seront receus dans Chambéry pour estre soignez & traitez selon leur qualité, & de la même maniere que le Roy en use à l'égard de ses Troupes, & qu'il

leur fera délivré des Passeports en bonne forme , lors que leur santé le leur permettra.

Il a esté convenu que M. de Bagnasc pourra faire emporter les Ornemens de la Chapelle du Château, Vases sacrez, & autres appartenans à ladite Chapelle.

Il a esté convenu que les Soldats , de quelque Nation qu'ils puissent estre, ne seront repris ni recherchez.

Que les Bourgeois & autres retirez dans le Chasteau , en pourront sortir en toute seureté avec leurs armes & effets, & les pourront emporter où bon leur semblera , & ne seront nullement recherchés pour avoir porté les armes pendant le Siege ; qu'au contraire, Sa Majesté aura la bonté de leur accorder les

Privileges dont ils jouïssient auparavant.

Qu'on leur laissera les Cloches de leur Eglise, Horloge, Ornaments & Vases sacrez qu'ils ont retirez au Chasteau.

Que les RR. PP. Religieux de S. Dominique servant d'Aumoniers à ladite Garnison , pourront emporter les Ornaments de leurs Eglises, Vases sacrez, meubles & Papiers de leur Couvent , de mesme que leurs Cloches qu'ils avoient retirées audit Chasteau.

Il a esté convenu que les bagages de M. le Gouverneur, des Officiers, Volontaires, Sergens & Soldats, ne seront point visitez, non plus que ceux des Bourgeois.

Il sera delivré de part & d'autre des Otages de qualité

égale. Fait double au Camp devant Monmeillan le 21. Décembre 1691.

Comme la Place ne manquoit de rien , il est constant qu'elle n'a esté emportée que par la seule valeur des François , à qui rien n'est impossible.

Après vous avoir fait part de tout ce qui regarde le Siege de Monmelian, je croy vous devoir apprendre l'Histoire des mouvemens qui se sont faits pour secourir cette Place. Elle est fort curieuse , & assez particuliere. Monsieur de Savoye ayant appris à Turin que Monmelian étoit assiégué, crut par des raisons politiques devoir feindre de l'ignorer, & se rendit à Milan, où il estoit attendu, & après son ar-

rivée le marquis de Leganez le
 pria à un grand Souper, & à un
 Bal avec M. l'Electeur de Bavi-
 re. Ils s'y rendirent, & lors qu'a-
 près le Soupé on eut com-
 mencé le Bal, il arriva un
 Courier avec des nouvelles
 qui portoient que Momme-
 lian estoit assiégé dans les for-
 mes, & que selon tous les
 preparatifs que l'on avoit faits,
 il y avoit apparence, que ce
 Siege seroit poussé vigoureu-
 sement. Ce Courier ayant
 rapporté ces nouvelles là tout
 haut dans l'Assemblée, Mon-
 sieur le Duc de Savoye prit de-
 là occasion de parler fortement
 à M. de Leganez pour avoir des
 Troupes Espagnoles, & tâcha
 d'engager M. de Caraffa d'en
 donner d'Allemandes, afin de
 pouvoir secourir la Place. Ils

répondirent l'un & l'autre, que leurs Troupes estoient fatiguées, & que par le temps qu'il faisoit, il n'y avoit pas d'apparence de les faire marcher après une longue Campagne qu'elles estoient dans leurs Quartiers, & que c'estoit perdre tout, que de les exposer avant le printemps, M. de Savoye partit de Milan le lendemain, & dit fort en colere, que quoy qu'on refusast de le secourir, cela n'empêcheroit pas qu'il ne fust ce qu'il pourroit, & qu'il alloit faire marcher ses Troupes, & comme son depot le possedoit encore, alors qu'il arriva à Turin, il dit qu'il vouloit que tous les Allemans sortissent, même des Hopitaux où ils estoient retenus par des maladies ou par des blessures, ce qui n'a pas esté executé. Quoy que M. de Savoye eust demandé des Allemans il n'avoit point nean-

moins parlé à Caraffa. Ce dernier se plaignoit beaucoup de cette Altesse, alleguant qu'il en avoit esté maltraité pendant toute la Campagne. C'est ce qui est cause qu'ils ne se sont point vus à Milan, & que le Gouverneur de cette Ville-là s'est mêlé de toutes les affaires pour lesquelles ils auroient été obligez de se parler. Le séjour de Monsieur de Savoye à Milan, fut seulement de trois jours. Etant arrivé à Turin, il en fit partir le marquis de Parelle pour la Val-doste, & demanda sept-cens mille livres au General de ses Finances, qui l'assura qu'elles estoient épuisées, & qu'il ne pouvoit luy rien donner, à quoy Monsieur le Duc de Savoye répondit *qu'il en devoit prendre dans les lieux où il pourroit en trou-*

ver. Cet ordre ayant esté trouvé bizarre & difficile à executer , n'eut aucune suite. Cependant monsieur le Duc de Savoye avoit un extrême besoin d'argët, & le Regiment de Julien qui estoit venu à Turin pour se rendre au lieu où les Troupes devoient s'assembler pour le secours de Monmelian, étant tout nud , ne pouvoit se mettre en marche avant qu'on l'eust habillé. On fit partir du Bled de Turin & de Verceil venu d'Alexandrie pour l'Armée, & M. de Schomberg pretendoit tenter l'impossible par la Valdoste. Monsieur de Savoye avoit fait amas de Pionniers , & s'estoit proposé de gagner une Montagne qu'on voit de Monmelian , & de faire des signaux pour marque de secours, mais après

beaucoup de soins, de dépenses, & de fatigues inutiles, ce Duc a eu non seulement le chagrin de voir prendre la Place qu'il prétendoit secourir, mais encore celui de voir peu de temps après brûler le Pont de Poncacher près de Turin.

Monsieur de Savoye doit attendre peu de secours des Allemands, & l'on commence à connoître que les prétentions de l'Empereur sur l'Italie se reveillent. Les plus sages y font reflexion, & l'on dit même que le Marquis de Leganez a reçu ordre du Conseil d'Espagne d'empêcher que les Allemands ne puissent s'emparer d'aucune Place du Milanois, & l'on envoie des Espagnols naturels pour mettre dans les Places, & pour éviter l'effet d'un

Conseil au nom de l'Empereur,
que le Général Caraffa a paru
vouloir établir à Milan.

Je vous envoie quelques Ou-
vrages qui ont esté faits sur cet-
te dernière Conquête de Sa
Majesté. Les trois premiers que
vous allez lire sont de M. de
Vin.

S V R L A P R I S E
de Monmelian.

Hé bien politiques François,
De vos prédictions qu'elle est la cer-
titude ?

*Quand viendra cette servitude
Dont nous menaçoit autrefois
Vostre timide inquiétude,
Et sommes nous encor tous réduits
aux abbois,
Comme vous le disiez quand Bour-
bon * & Turenne
Tomberent sous les coups de la Par-
que inhumaine?*

Si

*Si pour nostre malheur on vous en
avoit cru ,*

*La France alloit perir , & tout estoit
(perdu*

*Telle qu'un Vaisseau sans Pilote ,
Que Neptune en courroux de tous
costez balote ,*

*Elle vous paroissoit pour lors en grand
danger ,*

*Et cette Ligue menaçante ,
Qu'enfanta de Nassau l'ambition
bruslante ,*

*Ne vous la faisoit voir que presté à
submerger.*

*De ces deux grands Guerriers la
trop funeste perte*

*Vous la representois ouverte
Aux flots impetueux de tous ses En-
nemis ,*

*Qui confus & tremblans de crainte
Toujours battus par eux , en fuite
toujours mis ,*

*Ne s'exposient que par contrainte
Janv. 1692. I*

Aux coups, dont à peine gueris,
Ils avoient tant de fois senty la rude
atteinte.

Nous n'avons plus de Generaux
Qui puissent soutenir de la chose pu-
blique

Le poids trop accablant, c'est ce qu'à
tous propos (panique,
Debitoit en tous lieux vostre terreur
Vous gemissiez pour lors de ne les
avoir plus,

Et quand on vous disoit que faits
sur leur modelle,

D'autres suivroient de près leur va-
leur & leur Zele,

Vous traitiez ce discours de chanson
& d'abus.

Je ne fais point de parallele;
Je regrette, je pleure encor ces deux
Heros

Je sçay ce qu'ils valloient, & que par
leurs travaux

Tous deux se sont couverts d'une gloi-
re immortelle.

Ouy, nous ne pouvons trop louer
Ce qu'ils ont fait en faveur de la
France,

Et l'on ne craint point d'avouer
Que nous devons beaucoup à leur
rare prudence.

L'un estoit nostre Achille, & l'autre
nostre Hector;

Cependant l'un & l'autre est mort
Et le mesme bonheur toujours nous
accompagne.

Luxembourg aux champs de Fleu-
rus

Triomphe d'un seul camp des Princes
d'Allemagne,

De l'Angleterre, & de l'Espagne.
Tourville sur ses pas, quand Duques-
ne n'est plus,

D'une audace qu'encor tout l'Uni-
vers admire,

Brule & bat sur la mer les superbes
Anglois

Unis avec les Hollandois;

Qui seuls jadis entre eux s'en disputoient l'empire.

Louis mesme , Louis que leur flatteuse erreur

Leur peignoit comme un Roy desormais incapable ,

De rompre du repos le charme trop aimable ,

Et d'avoir pour la guerre encor la mesme ardeur ,

Louis, dis-je, en un temps où Mars avec Bellone

Affis près d'un bon feu laissé brouiller ses traits ,

Louis le Grand que rien n'étonne ,

Et plus vigoureux que jamais ,

Aux rigueurs de l'hiver s'expose s'abandonne ,

Marche , court à la gloire , & prend Mons en personne.

Desabusé de cette erreur

Nassau pour l'empescher accourant près de Hale ,

*Voit en luy le mesme homme , & la
mesme valeur*

*Qui luy fut toujours si fatale ,
Et ce prodigieux succès*

A sa honte luy fit connoistre

*Qu'un Heros ne vieillit jamais ,
Et qu'en approcher de plus près,
C'estoit jouer sans doute à se donner
un Maître,*

*A peine ce nouveau Tyran
Voit-il Mons de Louis implorer la
clemence ,*

*Que Nice, fiere encor , mait jusqu'à
l'insolence ,*

*D'avoir veu sans pcut les armes
d'un Sultan ,*

*Et fait devant ses murs échouer la
puissance*

Du formidable Soliman ;

*Nice, dis-je, d'un coup de Bombe.
Lancé par Catinat, s'humilie & suc-
combe.*

*Bien plus , qui l'eust pensé : l'or-
gueilleux Monmeillan ,*

*Qui sembloit sur son roc ne craindre
que la foudre ,*

*Viens sous ce mesme bras de voir
d'un œil dotens ,*

*Tomber tout son orgueil & ses rem-
parts en poudre ;*

Et quand encor ? le croiroit-on ?

*Tandis que l'Allemand préféreroit à la
gloire*

*Un chaud quartier d'hiver , & le
plaisir de boire ,*

Et lors que le froid Aquilon

*Fait sentir sur nostre hemisphere
Sa plus impetueuse & sanglante co-
lere.*

*Ces feux qu'on fait par tout disant
qu'il est soumis ;*

*Le bruit de nos Canons en porte la
nouvelle*

*Jusque chez nos fiers Ennemis ,
Et leur apprend par là cette gloire
immortelle*

*Que le destin promet à l'Empire des
Lis.*

Après cela, François, reprendrez-
vous courage ?

Quoy, donc, en faut-il davantage
Pour de vostre frayeur guérir tous
vos esprits ?

Hé bien, un peu de patience ;
Montmeillan, Mons & Nice près
Suffisent pour le faire, & peuvent
par avance

Vous répondre que nos Guerriers
Toujours heureux, toujours pleins
d'ardeur pour la France,

Iron, & plutôt qu'on ne pense,
Luy cueillir de nouveaux Lauriers.
Souffrez que Luxembourg & Cassi-
nat respirent.

L'un & l'autre a besoin de goûter
un repas

Qu'on ne refuse pas aux plus grands
des Héros.

Ils suivent d'assez près les modèles
qu'ils prirent,

Et tous deux à leur gloire ils font
voir qu'ils aspirent :

*Mais donnez-leur, sans les presser,
Le loisir de se délasser.*

*Vostre rigueur trop inhumaine
Veut-elle qu'épuisez par les veilles
d'un Camp,*

*Ils aillent, & sans fruit, & sans
reprendre haleine,*

*Verser jusqu'à leur dernier sang;
Quoy, mesme les Heros que nous
chantent les Fables*

Estoient-ils donc infatigables?

*Quoy, l'intrepide Fils du brave Am-
phitrion*

*S'occupoit-il toujours à vaincre un
Gelyon?*

*Cette fatigue au monde eust esté trop
fatale.*

*On le vit quelquefois entre les bras
d'Omphale*

Jouir d'un utile repos;

*La Quenouille à la main il filoit
avec elle,*

*Et l'on sçait de ses grands tra-
vaux.*

*Qu'allant se délasser auprès de cette
Belle*

Il n'en sortoit que plus heros.

Je me garderay bien de dire

*Que d'Hercule en cela tendres imi-
tateurs*

*Ils laissent quelquefois soupirer leurs
grands cœurs ;*

*Mais ils peuvent avoir chacun leur
Dejanire ,*

*Et sans crainte , en goustier les char-
mantes douceurs.*

*Je vous promets pour eux qu'à leur
gloire fidelles ,*

*Ils iront après d'un grand pas
Chercher ces Ennemis qui fuyent les
combats ,*

*Et qu'au retour des hirondelles
Tel qui s'en croit sauver , & qui n'y
pense pas ,*

*Sentira de nouveau ce que pesent
leurs bras.*

I 5

DANS la rude saison où la Bize
en fureur

Fait sentir en tous lieux sa plus
grande rigueur ,

A dompter Montmeillan la brave
Françoise

Occupe toute son ardeur.

L'Allemande, & la Bavaroise

S'exerce , au lieu de le sauver ,

A prendre des quartiers d'hiver

Sur ses Amis à force ouverte ,

Et sans tenter du moins d'en retar-
der la perte ,

A ne songer enfin qu'à se bien con-
server

La violence & malhonneste,

Mais chande, & vineuse conquête.

Tous ses vastes projets sont termineZ
par là.

Tous en avez voulu sçavoir la dif-
ference.

Eté bien , volontiers, la voila.

*Cependant pour le prix de mon abais-
sance,*

*A laquelle des deux, Climene, après
cela*

*Donnerez-vous la préférence à
Ah, c'est, me direz-vous à celle de
la France.*

*D'accord; je vois que sa valeur
Dans tout ce qu'elle fait ne cherche
que la gloire;*

*Mais l'Allemande d'autre humeur
Fuit les coups, & n'aime qu'à
boire.*

AUTRE.

S*ubjuguer Nice, & Mons au re-
tour du Zéphir,*

*Et quand la Bize trop cruelle
Au coin du feu nous fait tenir,
Dompter Monmelian, voilà ce qui
s'appelle*

*Bien commencer, & bien finir,
Voicy encore trois Madrigaux
sur cette même matière. Le pre-*

mier est de M. de Lorme, Avocat au Parlement de Grenoble.

SVR LA PRISE
de Montmeillan, & sur les vains
efforts de la Ligue.

MADRIGAL.

CE Fort si renommé, qu'on croyoit
imprenable,

Viens enfin de ceder à nos braves
François.

A leur rare valeur rien n'est insur-
montable

Sous LOUIS le plus grand des
Rois.

Tout prouve désormais la puissance
admirable

De ce Monarque incomparable.

Allemands, Espagnols, Princes du
Nord, Anglois,

Hélandois, Savoyards, Liégeois,

Et d'autres Alliez une troupe innombrable

Semblent n'avoir formé leur Ligue épouvantable ,

Que pour venir en Corps se soumettre à ses Loix.

SVR LA PRISE
de Monmelian.

*Quelle gloire à Louis le Grand!
Par le Siege de Mons il ouvrit la campagne ,*

Et foudroya cette fiere Montagne.

Il la finit encor en Conquerant.

Il prend un autre Mont; imprenables important.

En vain le Savoyard avec un air d'audace ,

De son fameux rocher veut défendre la Place ,

Il la renforce en vain des frimaits qu'il attend.

Les Armes de Louis surmontent tous obstacles ,

*Ses Conquêtes sont des Miracles
L'Hiver il prend Montmelian.*

SVR LA PRISE
de Montmelian, qui a terminé
la Campagne de 1691 ouverte
par la prise de Mons.

MADRIGAL.

Comment les deux Heros d'une
Ligue si fiere,
Le grand Nassau, le grand Baviere,
Ces Princes favoris de Mars,
Ont-ils souffert qu'on prist en leur
presence
Leurs deux plus fermes Boulevars,
Sans vouloir seulement en tenter la
défense ?
Les François, dit l'un froidement,
Sont trop tost en campagne, est-on
prest à les battre ?
Et l'autre ajoute brusquement,
Ils y sont trop longtemps ; on est las
de combattre.



L. De laune fecit



Comme je fais graver les medailles de l'Histoire du Roy, non pas suivant qu'elles ont esté frappées, mais selon qu'elles tombent entre mes mains, celle que je vous envoie presentement devoit avoir esté une des premieres, puis qu'elle marque le temps où Sa Majesté a commencé à regner par elle mesme. On voit dans le revers ce monarque armé à la Romaine, & couronné de laurier, tenant en sa main un Gouvernail. Le Cube represente sa fermeté dans toutes ses actions, & le Gouvernail, le maniement des affaires de son Royaume dont il prend la conduite.

Vous avez sçeu la mort de Mr la marquis de Braque, Colonel du Regiment de la Saare, & Gendre de Mr de Brizac

major des Gardes. Sa bravoure luy avoit acquis beaucoup d'estime, & l'on n'en sçauroit douter, puis qu'il est mort en faisant son devoir avec une intrepidité surprenante. Son Regiment estant demeuré vacant, le Roy l'a donné à Mr le Chevalier de Vaudrey, Capitaine de Grenadiers dans Tournon. Il est de l'illustre maison de Vaudrey en Franche-Comté, alliée à tout ce qu'il y en a de plus considérables dans cette province. Il avoit esté autrefois destiné à l'Eglise, & il avoit mesme pris l'habit de Religieux de Saint Claude, que l'on sçait qui ne se donne qu'à des personnes d'une ~~naissance~~ ~~très-distinguée~~. Il fut depuis Chanoine dans l'Eglise de Besançon & ayant enfin quitté ses Benefices pour entrer

dans le Service. Il s'est extrêmement signalé en Flandre, en Irlande & Piémont. Mais rien n'approche de ce qu'il fit à Coni où il entra luy dixième, & où il fut abatu sous trente-trois blessures, & fait Prisonnier. Le Roy témoigna estre fort content de cette action, & en relevant sa Perruque, il eut la bonté de faire remarquer les coups qu'il avoit receus. M. le Chevalier de Vaudrey est Fils de M. le Comte de Saint Remy, & Frere de M. le Comte de Vaudrey, qui est son aîné. Il a un Cadet d'Eglise, & des Sœurs dans des Colleges de Noblesse en Franche-Comté.

Ce que je viens de vous dire de Coni, me donne-sujet de vous parler d'une action de bravoure extraordinaire qui s'est

faite au Siege de cette Place , & qui est une des plus vigoureuses qu'on puisse trouver dans les Histoires. M. d'Urson jeune Gentilhomme âge de vingt ans, Lieutenant dans le Regiment de Bretagne , estant à ce Siege , fut commandé pour conduire les Travailleurs de la Sape du chemin couvert. Le 27. de Juin, comme il estoit après son Travail, les Assiegez firent tout à coup une Sortie , & ils la poussèrent de telle sorte qu'ayant épouvanté ceux qui devoient le soutenir, il se trouva seul & envelopé d'un grand nombre d'Ennemis. Il en tua trois , & reçut douze blessures , sçavoir deux coups de Bayonnette dans la poitrine quatre coups de Sabre sur le bras droit, deux autres à la main

gauche, dont un luy a coupé le tendon de l'Index, & le rend estropié, & enfin quatre autres sur la teste, dont il y en a un qui luy a emporté une grande piece du Crane avec ses deux tables de la largeur & rondeur de deux écus blancs. C'est le plus furieux coup qu'on ait encore veu. On voit la Dure mere dénuée d'os, & son mouvement à découvrir, ce qui se verra toujours, au rapport de Mrs du Chesne & Bessiere qui l'ont visité depuis son retour, & qui ont certifié que ces mouvemens ne peuvent estre remis dans leur estat naturel, à cause de la departition de l'Os qui a esté emporté. C'est en ces termes que leur Certificat est conçu. Cependant après un coup si terrible qui le renversa par terre, il eut

encore le courage de se relever, & ayant un peu repris ses esprits, il alla passer son épée au travers du corps d'un Officier Ennemy, où il la laissa. Cet effort l'ayant étonné, le fit retomber, mais on luy donna la vie, & il fut mené Prisonnier dans la Ville. Il y demeura trois mois & demy, & il fut enfin échangé sur la fin d'Octobre, le Gouverneur de la Place luy ayant donné d'amples Certificat de son action. M. de Catinat qui fit son éloge, luy en a encore donné d'autres, qui luy ont fait obtenir une Pension du Roy avec la continuation de sa paye de Lieutenant, jusqu'à ce qu'il soit en état d'exercer quelque autre employ plus considerable. Il eut l'honneur de saluer Sa Majesté au commencement de

ce mois dans une coëffure bien bizarre , puisque ne pouvant porter ny Perruque ny Chapeau , il a une Calotte d'argent qui couvre sa blessure , & par dessus un bonnet à la Dragonne fourré de Martre par devant , qu'il n'ôte jamais , non pas même dans l'Eglise. Toute la Cour l'a regardé avec étonnement , & a voulu voir les pieces de son Crane qu'il porte toujours sur luy. Ce jeune Gentilhomme appartient aux Familles les plus distinguées de Dijon & d'Autun. Ces exemples de valeur ont de quoy étonner les Ennemis , qui ne doivent pas douter qu'il n'y ait dans les Armées de Sa Majesté quantité de Braves , dont rien n'égale l'intrepidité.

M. le Chevalier de Sains , Capitaine Lieutenant

des Gendarmes de Bourgogne ,
estant mort ces derniers jours ,
le Roy a donné cette Charge
à M. de Mezieres , d'un merite
distingué & reconnu , & qui
estoit Sous Lieutenant de ce
mesme Corps. M. de la Messe-
liere , Premier Exempt dans la
Compagnie de Noailles , & Ne-
veu de M. l'Abbé de la Vau ,
de l'Academie Françoisé , a esté
fait Sous-Lieutenant en la Pla-
ce de M. de Mezieres.

Pour vous répondre sur ce
que vous demandez si les Lot-
teries font encore un des diver-
tissemens du Carnaval , comme
elles firent l'année derniere , je
vous diray qu'il y en a peu , &
que l'on ne parle plus que de
celle de M. de Philidor l'aîné ,
Ordinaire de la Musique du
Roy , qui fut ouverte à Verfail-

les le Carnaval dernier, & qui sera tirée la premiere semaine de Carefme, chez Madame la Princesse Douairiere de Conty ce qui ne sçauroit manquer, puis qu'elle se trouve remplie, à tres-peu de chose près, de sorte que si ceux qui ont dessein d'y mettre ne veulent pas être surpris, ils n'ont point de temps à perdre. Cette Lotterie est faite sur le modelle de celle de Venise, où il n'y a qu'un seul Lot. Il est d'une Maison qui a esté prisee par ordre du Roy, & qui est estimée par justice vingt & un mille six cens livres Elle est louée quatorze cens livres., & comme les Billets ne sont que d'un écu, il n'y a personne qui ne puisse esperer un si gros Lot pour une si modique somme. Ceux qui ont souvent

éprouvé la fortune favorable , ne doivent pas manquer une si belle occasion , qui leur apprendra s'ils ont lieu de se flatter qu'elle ne changera point. On prend tant & si peu de billets que l'on veut. Ils se distribuent à Paris chez le sieur Louvet Marchand Papetier rue de l'Arbre sec à l'Empereur , & à Versailles chez M. de Philidor , rue de Bel air.

Je viens à l'Enigme dont le veritable mot étoit *l'Epée*. Ceux qui l'ont trouvé sont Mrs le Comte de Quermeno ; le Vicomte Perdoux de Beauregard F. Maroy : Louïs Bouchet : ancien Curé de Nogent le Roy : Bonnard de l'Hostel du Quesnoy , Place Royale : Verdel, Doyen des Chanoines de Nostre-Dame de Pontorson : Turraut de
la

la Cofsonnerie , Chanoine du
 Mans: Thomas, Maiftre de Pen-
 fion du Fauxbourg S. Antoine :
 Champagne le jeune, Chanoi-
 ne de Troyes : Dumefnil-le-
 bois d'Abbeville : C. Hutuge
 d'Orleans: Cognard Maiftre de
 Musique : le Petit Paifne du
 Grand Turc de la ruë S. Hono-
 ré: le Bas le jeune , & fon aima-
 ble Sœur de la ruë S. Germain :
 le Triumvirat de Bourg en
 Bresse : l'Amant de fa Voifine
 de Carentan , & le Berger Flo-
 riste du Septentrion : l'Indiffe-
 rent de la ruë du Mail, & fa par-
 faite au Claveffin de la ruë S.
 Pierre : le Doyen de la ruë des
 Boules. Le Preux de S. Quentin:
 l'Amant fans fard de Diepe: les
 nouveaux mariez, de la ruë Au-
 bry boucher : l'Amant Limitro-
 phifte du Quay de la Tour.

Janv. 1692.

K

nelle : Pionneau : L.D.M. de la
 rue du Temple de Troyes : le
 Chevalier de Bassigny, le brave
 Baptiste des Jardins de la rue
 des Bourdonnois ; l'Inconstant
 malgré luy de S. Germain en
 Laye : le Passionné de la char-
 mante & impitoyable Blonde
 de la rue de la Sourdiere ; Mes-
 demoiselles Ravet ; de Louche,
 & Rolland : l'aimable & tou-
 chante Champion, la spirituelle
 Rolland, & la charmante Rail-
 lard, toutes trois de Vezoul en
 Franche Comté : la belle de Ta-
 veaux : la Mere du Joly-Trio : la
 Blanche Mimie, & son aimable
 Loulois de la rue Vivien : l'ai-
 mable & mignonne Boïfot : l'ai-
 mable de Vernay, & les deux
 aimables Sœurs d'auprès du Pa-
 lais de Granvelle, toutes cinq
 de Besançon : Cathos Chevalier,

de la rue Trouffe-vache , & la
 grande Brune de la rue Tire-
 chape : les trois blondes berge-
 res du Quay de la Tournelle :
 l'Aimable Fiancée de Mont-
 mel : la belle Provinciale de
 l'Hostel des Ursins : la belle &
 brillante Desmarests , de la rue
 des Mauvais Garçons : l'Amie de
 la jeune Muse : la toute char-
 mante Honorée dans le Clois-
 tre : les deux beautez de loisir
 du Quay des Augustins : la mi-
 gnonne Mere de la barriere S.
 Honoré : les Muses de la rue
 du Parc-Royal : la belle Miner-
 ve : la belle Solitaire du Faux
 bourg S. Server de Roüen à
 l'Anagramme *est vray modèle*
d'Ange, & son fidelle amy de la
 mesme Ville ;

L'Enigme nouvelle que je
 vous envoie, est d'un Cavalier

K a

218. M E R C U R E.
d'Angers , dont vous en avez
déjà veu d'autres.

E N I G M E.

JE fers dans un Palais, comme dans
u Hameau.

On je suis profitable, ou je mets au
Tombeau.

Ma demeure n'est que d'écailles :
Et quand j'aurois causé les tristes
funeraillles

D'un homme de la Cour , & mesme
d'un grand Roy.

On ne m'entreprend point ; deux
Gardes près de moy

Sont seuls chargez de ma deffence
Si malgré leurs soins on m'offence.

On peut me rétablir, sans de fort
grands efforts,

Et me mettre en état de rentrer
dans le Corps.

On a besoin de moy dans la Paix ,
dans la Guerre.



*D'un coup mortel, son
frappée.*

Fui-er plaisir fê-

e vous paroissiez en ain ou mon

fui-er plaisir fui-er pour gouter

6 16

0 16

à besoin de moi dans la Paix,
dans la Guerre.

*On me porte sur Mer, on me porte
sur Terre.*

*Quoy que si nécessaire on me donne
à vil prix,*

*Mais pour s'en bien servir, il faut
l'avoir appris.*

*Je vous envoie un Air nou-
veau, sur une plainte fort or-
dinaire aux Amans qui sont
privez du plaisir de voir ce qu'ils
aiment.*

AIR NOUVEAU.

F*uyez, Plaisirs, fuyez ; pour
gouster vos appas*

*De ma juste douleur je suis trop
occupée.*

*Vous paroissez en vain où mon Ber-
ger n'est pas.*

*D'un coup mortel, son départ m'a
frappée.*

*Fuyez , Plaisirs , fuyez , pour
gouster vos appas,
De ma juste douleur je suis trop
occupée.*

Le Sr Coignard , Libraire
du Roy , rue S. Jacques , à la
Bible d'or , commence à de-
bitier *le phé*, Tragedie de M.
Boyet , de l'Academie François-
se. Vous devez avoir entendu
parler de cette Piece , après le
grand nombre de lectures qui
en ont esté faites depuis un an
chez M. l'Abbé Testu , dans de
grandes Assemblées , que l'on a
veu toujours composées d'une
infinité de gens d'esprit , & de
personnes d'un rang distingué
de la Cour & de la Ville. Si la
lecture ne luy donnoit pas tou-
tes les graces que les Ouvrages
de cette nature ont accoustumé

de recevoir sur le Theatre, des differens Acteurs qui les representent, elle avoit en recompense les ornemens d'une excellente Musique, de la composition de M. Oudot. Tous les Chœurs estoient chantez, & le chant s'accommodoit si bien aux paroles, qu'il estoit impossible de ne pas entrer dās les mouvemens de crainte, de douleur, ou de joye qu'elles exprimoient, selon ce qui se passoit successivement. Aussi peut-on dire que cet Ouvrage a reçu une approbation generale, & qu'il est un des plus beaux que nous ait donnez son illustre Auteur. La beauté des Vers y sortient par tout celle du sujet, & quoy qu'il ait esté obligé d'en retrancher, comme il le marque dans la Preface, tout ce

qu'il y'a de plus vif & de plus humain dans les Tragedies ordinaires, c'est-à-dire, les emportemens de l'amour profane il l'a si bien diversifiée par tout ce que la tendresse du sang peut trouver de plus propre à intéresser & à émouvoir le cœur, que rien ne languit dans l'action. Ce que vous admirerez dans cette excellente Tragedie, c'est que le principal Incident du sujet, qui est le Sacrifice d'une Fille par les ordres de son Pere, ayant esté déjà vû sur le Theatre, il l'a conduit avec tant d'adresse, qu'il luy a donné une forme qui le fait paroistre tout nouveau.

On vient d'imprimer un autre Livre, intitulé, *Des mots à la mode, & des nouvelles manieres de parler*. Ce sont deux Discours en

forme de Dialogues, dont la lecture donne beaucoup de plaisir. On y trouve des tableaux faits d'après la nature, de diverses manieres d'agir, & de s'exprimer de plusieurs gens de la Cour & de la Ville, & s'ils ne plaisent pas également à toutes sortes de gens, cela ne sçauroit venir que de ce que quelques-uns se reconnoissent dans ces peintures generales, quoy que l'Auteur assure qu'il ne les a faites pour personnes en particulier. Cependant quoy qu'ils s'y trouvent avec leurs defauts favoris, & qu'ils paroissent avoir quelque sujet de se plaindre, lors que l'on fait remarquer ce qu'il y a de ridicule dans les effets de leur vanité, ils ne doivent pas en vouloir du mal au peintre, qui sans les connoistre les a re-

presentez tels qu'ils sont. C'est à eux à reformer les Originaux, & à regler leurs discours & leurs actions d'une maniere qui ne les expose plus à la raillerie ny à la censure. Ce Livre qui se vend chez le Sr Barbin au Palais, contient aussi un Discours en Vers sur les mesmes matieres. Je ne vous diray rien de son Auteur, dont le merite est assez connu par d'autres Ouvrages.

On trouve chez le Sr Quinet, aussi Libraire au Palais, une Nouvelle galante, qu'il debite depuis peu sous le titre *Des Agrémens & Chagrins du Mariage*. Comme il y a du pour & du contre, l'Auteur y a fait entrer beaucoup de peintures agreables, & peut-estre y a-t-il peu de personnes qui n'ayent interest à prendre party sur cette

matiere. Quoy que cet Ouvrage puisse passer simplement pour un Jeu d'esprit, on en peut tirer de grandes utilitez. La conversation de Philogame & d'Antigame, dont l'un défend, & l'autre blâme ceux qui se marient, inspire les sentimens de défiance que l'on doit avoir du cœur humain, & fait connoître qu'il est dangereux de s'engager dans le Mariage par la seule vue du plaisir permis. Dans l'Histoire de Syngamis & d'Agamis Sophronie apprend aux honnestes Femmes les manieres dont elles se doivent servir pour retirer leurs Maris du libertinage, & Scortine fait voir en mesme temps, qu'il ne faut jamais se confier à une Fille que l'on voit dans le desordre. La vie & la mort de l'un & de l'autre

tre, je veux dire de Syngamis & d'Agamis, nous servent d'instruction, & nous apprennent qu'autant qu'un homme sage & bien réglé vit heureux & meurt content, autant un débauché vit inquiet & meurt malheureux.

Monsieur le Duc de Chartres ayant fait voir dès sa plus grande jeunesse qu'il seroit un Prince accompli, & qu'il devroit à son heureux genie, à son bon naturel, & au Sang auguste dont il est sorty, ce que là plus part de ceux d'une si haute naissance ne doivent qu'à de grands soins, & à un grand nombre d'années, vous ne devez pas vous étonner si j'ay souvent eu des occasions de vous faire son éloge. On ne pourroit rien désirer en luy, quand mesme il

feroit dans un âge beaucoup plus avancé. Il possède toutes les Sciences qu'un Prince doit sçavoir. Il aime non seulement le métier de la Guerre , mais il a toutes les lumieres , & toute la valeur necessaire pour l'exercer. Il n'a pas moins toute la galanterie que peut inspirer son âge; ses manieres sont honnestes, & sans descendre de son rang , il fait voir une affabilité qui luy gagne tous les cœurs. Toutes ces choses luy ayant acquis l'estime du Roy , & Sa Majesté voulant luy en donner des marques en le mariant , a déclaré que ce Prince épouseroit le mois prochain Mademoiselle de Blois. Les avantages que le Roy leur fait sont si considerables , que' toutes les parties en sont extremement

satisfaites. Sa Majesté unit par ce Mariage le plus illustre , & le plus beau Sang du monde. Il joint le mérite au mérite , l'esprit à l'esprit , & allie la vertu à la vertu. Leurs Alteſſes Royales Monsieur & Madame ont receu sur ce Mariage les Complimens de toute la Maison Royale , des Princes , & Princesses , & de tout ce que la Cour & la France ont de distingué

Monsieur le Dauphin étant venu au Palais Royal la semaine dernière , y fut traité par Monsieur avec la magnificence qui est ordinaire à ce Prince. Il alla l'après-dînée voir l'Opera d'Armide , après quoy il y eut grand jeu au Palais Royal , & le jeu fut suivi du Bal , où l'on receut toutes les personnes de distinction , & tous les

Masques , de forte que plusieurs appartemens s'en trouverent remplis aussi bien que la grande Galerie. Il y eut grande Colation , & le Bal dura jusque bien avant dans la nuit.

On a eu avis de Rome , que dans un des derniers Consistoires , l'Archevesché de Sens avoit esté preconisé pour M. de la Hoguette , Evêque de Poitiers l'Evêché de Marseille , pour M. l'Abbé de Vintimille de Luc celuy de Nîmes pour M. l'Abbé Flechier de l'Academie Françoise , & celuy de Soissons pour M. l'Abbé de Sillery. On appelle preconiser lors que dans le Consistoire de Rome , un Cardinal fait la proposition de celuy qu'un Roy , ou un Souverain , a nommé à quelque Prélatüre , en vertu des Lettres dont

il est porteur , pour la faire agréer au Pape , qui donne ensuite la collation. On n'en preconise jamais plus de quatre à la fois dans un Consistoire pour une Couronne.

Je vous manday la dernière fois que Madame de la Vauguion estoit morte. Le bruit qui s'en estoit répandu s'est trouvé faux. Je suis, Madame, vostre , &c.

A Paris , 31. de Janvier 1692.

On continuë les Entretiens en forme de Pasquinades, dont le dixième sera débité le 15. de Fevrier. Le bon accueil que fait le Public à cet Ouvrage , oblige l'Auteur d'en donner la suite. Quand il aura achevé l'Histoire du Prince d'Orange , qui ne

contiendra plus que trois Entretiens , il passera à d'autres matieres , qu'il renfermera souvent dans un seul , & qu'il poussera quelquefois jusques à deux , mais sans l'étendre jamais davantage , afin de satisfaire ceux qui aiment les nouveautez.

En vous parlant du Premier Medecin de Mademoiselle d'Orleans , je vous l'ay nommé M. de Provenzal , au lieu de M. de Prouvenza.





TABLE.

P	
<i>Rélude.</i>	I
<i>Discours prononcé par M^r le Comte de Rebenac ,</i>	2
<i>Détail curieux touchant l'Eglise de Strasbourg.</i>	15
<i>Réponse à la Lettre touchant les vapeurs ,</i>	24
<i>Prise d'habit au Monastere de Monsfleury près de Grenoble.</i>	60
<i>Sonnet pour une personne qui a renoncé au monde ,</i>	54
<i>Stances.</i>	56
<i>Momie, avec tout ce qui se peut dire de curieux sur ce sujet, & sur les Pyramides d'Egipte.</i>	64
<i>Etrennes galantes.</i>	99
<i>Autre galanterie.</i>	102

TABLE.

<i>Autre.</i>	105
<i>Etablissement d'une Academie de Peinture & de Sculpture à Bor- deaux,</i>	106
<i>Mr de Prouvenza est nommé premier Medecin de Mlle d'Orleans,</i>	112
<i>Livres nouveaux.</i>	114
<i>M. Toureil est nommé pour remplir la place qui vaquoit à l'Academie Françoise par la mort de Mr le Clerc.</i>	122
<i>Articles de la Capitulation de Li- meric.</i>	123
<i>Journal du Voyage du Roy d'Angle- terre en Bretagne, avec la rece- ption qui luy a esté faite par les lieux où il a passé.</i>	148
<i>Benefices donnez par le Roy.</i>	155
<i>Morts.</i>	160
<i>Vers faits par une Dame deux jours avant sa mort.</i>	170
<i>Mariage de M. le Marquis du Guaft,</i>	172

TABLE.

<i>Nouvelles particularitez touchant le Siegè de Montmelian, avec la Capitulation.</i>	179
<i>Détail de ce qui s'est passé touchant le secours que le Duc de Savoie voudoit donner à cette Place.</i>	184
<i>Divers Ouvrages faits sur la prise de Montmelian.</i>	190
<i>Régiment de Mr de Brague donné à Mr de Vaudrey.</i>	206
<i>Action extraordinaire</i>	207
<i>Charges données par le Roy</i>	211
<i>Article des Enigmes.</i>	218
<i>Autres Livres nouveaux.</i>	220
<i>Le Roy declare le Mariage de Mr le Duc de Chartres avec Made- moiselle de Blois.</i>	226
<i>Bal donné au Palais Royal.</i>	228
<i>Nouvelles de Rome.</i>	229
<i>AVIS.</i>	230

Fin de la Table.

Handwritten text, likely a list or index, consisting of approximately 20 lines of entries. The text is written in a cursive script and is mostly illegible due to the quality of the scan. Some words are faintly visible, such as "List", "No.", and "Name".

